



# Grand Orb

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN LANGUEDOC

## COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du mercredi 29 mars 2017 A 16 h 00 – à Bédarieux

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf mars, à seize heures

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle La Tuilerie, à BEDARIEUX, sous la présidence de Monsieur Antoine MARTINEZ.

**Présents :** **Louis-Henri ALIX** (Délégué titulaire de Dio et Valquières), **Magalie ASTIER** (Déléguée suppléante de Joncels), **Francis BARSSE** (Délégué titulaire de Bédarieux), **Roland BASCOUL** (Délégué titulaire de Graissessac), **Jean-Claude BOLTZ** (Délégué titulaire de Saint Geniès de Varensal), **Claudine BOUSQUET** (Déléguée titulaire de Lamalou les Bains), **Sylvie BOUVIER** (Déléguée titulaire de Bédarieux), **Alain BOZON** (Délégué titulaire de Pézènes les Mines), **Bernard CAMOLETTI** (Délégué titulaire de Carlenças et Levas), **Yvan CASSILI** (Délégué titulaire du Bousquet d'Orb), **Serge CASTAN** (Délégué titulaire d'Avène), **Jean-Bernard DURAND** (Délégué titulaire de Saint Gervais sur Mare), **Marie-Aline EDO** (Déléguée titulaire de La Tour sur Orb), **Jean-Luc FALIP** (Délégué titulaire de St Gervais sur Mare), **Danielle GASSAN** (Déléguée titulaire du Bousquet d'Orb), **Michel GRANIER** (Délégué titulaire des Aires), **Jean LACOSTE** (Délégué titulaire de Brenas), **Elisabeth LACROIX-PEGURIER** (Déléguée titulaire Bédarieux), **Jean-Louis LAFAURIE** (Délégué titulaire d'Hérépian), **Marie-Hélène LAVASTRE** (Déléguée titulaire de Bédarieux), **Christiane LEDUC-LAURENS** (Déléguée titulaire de Bédarieux), **Rose-Marie LOSMA** (Déléguée titulaire Bédarieux), **Aurélien MANENC** (Délégué titulaire de Lunas), **Antoine MARTINEZ** (Délégué titulaire de Bédarieux), **Henri MATHIEU** (Délégué titulaire de St Etienne Estrechoux), **Pierre MATHIEU** (Délégué titulaire de Bédarieux), **Marie-France MAUREL** (Déléguée titulaire du Poujol sur Orb), **Alain MONTCHAUZOU** (Délégué titulaire Bédarieux), **Serge PHILIPPE** (Délégué titulaire du Bousquet d'Orb), **Françoise PLANET** (Déléguée titulaire de Lamalou les Bains), **Christine PUGALAN** (Déléguée titulaire d'Hérépian), **Yves ROBIN** (Délégué titulaire du Poujol sur Orb), **Jean-Claude ROUQUAYROL** (Délégué suppléant du Pradal), **Luc SALLES** (Délégué titulaire de Villemagne l'Argentière), **Bernard SALLETES** (Délégué titulaire de La Tour sur Orb), **Fabien SOULAGE** (Délégué titulaire de Ceilhes et Rocozels), **Philippe TAILLAND** (Délégué titulaire de Lamalou les Bains), **Magalie TOUET** (Déléguée titulaire de Bédarieux), **Gilbert VEISLINGER** (Délégué titulaire de Camplong), **Bernard VINCHES** (Délégué suppléant de Taussac la Billière).

**Procurations** : **Richard AUBERT** (Délégué titulaire de Bédarieux) procuration à Antoine MARTINEZ, **Didier BAUDIERE** (Délégué titulaire de Lamalou les Bains) procuration à Philippe TAILLAND, **Marie-Line GERONIMO** (Déléguée titulaire de Combes) procuration à Bernard VINCHES, **Martine MOULY-CHARLES** (Déléguée titulaire d'Hérépian) procuration à Jean-Louis LAFAURIE.

**Absents** : **Valérie DORADO-HIREL** (Déléguée titulaire de Bédarieux), **Jean-François MOULIN** (Délégué titulaire de Bédarieux), **Jacky TELLO** (Délégué titulaire de Bédarieux).

Le Président accueille l'ensemble du Conseil Communautaire.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance.

Monsieur le Président propose que l'ordre du jour du conseil communautaire soit abordé et invite les conseillers à désigner le Secrétaire de séance.

A la majorité des suffrages, Mme Marie-Aline EDO a été élue secrétaire, fonction qu'elle a acceptée.

**Membres en exercice : 47**

**Présents : 40**

**Absents : 3**

**Absent(s) excusé(s) avec procuration : 4**

Question n° 1

**Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)**

---



**Mercredi 29 Mars 2017  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**RAPPORT  
D'ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES  
2017**

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

### I - Les grands équilibres du CA 2016

A - Vision consolidée

B - Vision détaillée par budget

1 –Budget principal

2 – Budgets Annexes

3 - Investissement : les principales réalisations 2016

### II – Le contexte national et ses impacts pour Grand Orb

### III - Les orientations budgétaires 2017

A – Cadrage général

B – Les grandes orientations budgétaires

### IV - Les engagements pluriannuels envisagés

### V - La dette

### VI - Structure et évolution des effectifs

## ANNEXES

# INTRODUCTION

La loi impose à notre intercommunalité d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée.

Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a introduit des nouveautés et a enrichi le contenu minimal du DOB.

Si son formalisme est laissé à la libre appréciation des collectivités, il doit au minimum contenir les informations suivantes imposées par la loi :

- ✓ Les orientations budgétaires
- ✓ Les engagements pluriannuels envisagés
- ✓ La structure et la gestion de la dette
- ✓ Une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs
- ✓ L'évolution prévisionnelle et l'exécution :
  - des dépenses de personnel,
  - des rémunérations,
  - des avantages en nature,
  - du temps de travail.

Le rapport explicatif spécifique à l'appui du DOB est obligatoirement transmis au préfet et pour l'EPCI aux communes membres. Il fait l'objet d'une publication.

Les orientations 2017 tiennent compte des éléments suivants :

## **La poursuite de la baisse des concours de l'Etat aux collectivités locales**

- la DGF des communes et des EPCI baisse en moyenne de 7.1 % en 2017 : cette baisse est moins forte que les années précédentes mais s'élève cependant à 2.63 Milliards d'euros pour 2017 (pour rappel en 2014 : 1,5 milliards – en 2015 et 2016 : 3,67 milliards).
- Les collectivités sont prélevées sur leur dotation forfaitaire afin de contribuer à l'effort de redressement des finances publiques. En 2017, la Contribution au redressement des finances publiques a été divisée par 2.
- La baisse de DGF correspond à :
  - Pour les communes : 0.97% des recettes réelles de fonctionnement (RRF) du budget principal (selon CA 2015)
  - Pour les EPCI : 1.24% des recettes réelles de fonctionnement du CA 2015.

Une réforme de la DGF a été votée dans le cadre de la loi de finances 2016. Elle devait être appliquée à partir de 2017, mais a été abrogée et reportée à l'adoption d'une loi spécifique en 2017, pour une application en 2018..

### **Une faible augmentation des bases fiscales.**

- Chaque année, la loi de finances fixe un coefficient d'actualisation des valeurs locatives. En 2017, les valeurs locatives sont ainsi revalorisées de **+ 0.4%**. Cette revalorisation est moins importante que les années précédentes (2014 et 2015 : + 0,9% - 2016 : + 1%)
- La hausse attendue mécanique des produits fiscaux sera donc plus faible qu'en 2016.

### **Des recettes de fonctionnement qui resteront donc stables pour 2017**

- Les recettes de fonctionnement du budget principal sont constituées à 95% par les dotations de l'Etat et les recettes fiscales.
- Ces recettes devraient donc rester quasiment stables en 2017.

# I. Analyse du compte administratif 2016

## 1- VISION CONSOLIDEE

La structure budgétaire s'articule autour d'un budget principal très important, auquel s'agrègent 6 budgets annexes, et le budget de l'OCT de Lamalou (désormais EPIC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017) L'analyse de l'exercice 2016 présente les caractéristiques suivantes :

- Un Budget Principal qui affiche pour la première fois un déficit de fonctionnement :
- Un budget annexe largement excédentaire : le Budget Grand Orb Environnement,
- 5 budgets annexes et 1 budget OCT structurellement déficitaires qui nécessitent le versement annuel de subventions de participation de la part du budget Principal

L'excédent antérieur de fonctionnement du budget principal est important et permet de combler aisément le déficit constaté en 2016. Pour autant, il est nécessaire d'engager une véritable démarche de maîtrise des dépenses de fonctionnement, afin de garantir l'équilibre général de la structure financière de Grand Orb

Pour appréhender pleinement la situation financière de Grand Orb, il est important de procéder à une vision consolidée des différents budgets, vision qui agrège l'ensemble des résultats de l'exercice 2016 et tient compte des reports de l'exercice antérieur. (Cf. tableau en annexe 2).

Une telle approche permet de relativiser par exemple le déficit de fonctionnement du Budget Principal, qui est à mettre en regard avec l'excédent structurel, en fonctionnement et investissement, que dégagent chaque année certains budgets annexes.

Le résultat global de clôture tous budgets confondus est largement excédentaire.

Si cette vision consolidée permet une approche plus globale de la situation financière de Grand Orb, elle doit être complétée par une analyse détaillée des différents budgets.

## 2- VISION DETAILLEE PAR BUDGET

### A) Budget Principal

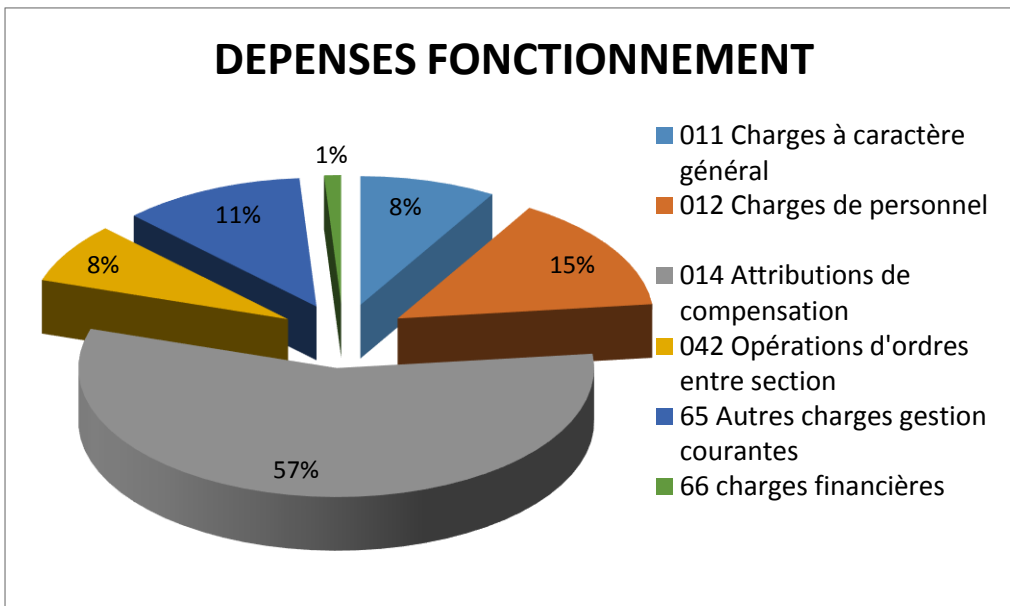
#### a) Section de fonctionnement

Il ressort du Compte administratif du budget général pour 2016, que les recettes de fonctionnement s'élèvent à 8 541 641,47 €, et que les dépenses de fonctionnement se montent à 8 672 983,39 €.

Le résultat de fonctionnement 2016 est de : - 131 341,92 € (avec opérations d'ordre). Solde qui, ajouté à l'excédent de fonctionnement reporté de l'année N-1 (+ 958 373,43 €) nous amène à constater un **résultat de fonctionnement cumulé 2016 (avec opération d'ordres) de 827 031,51 €.**

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		BP 2016	Réalisé	%
011	Charges à caractère général	811 806,60 €	740 279,04 €	8,54%
012	Charges de personnel	1 308 008,61 €	1 274 205,18 €	14,69%
014	Atténuation de produits	4 917 292,96 €	4 917 292,96 €	56,70%
023	Virement Section d'investissement	713 497,48 €		
042	Opérations d'ordres entre section	656 000,00 €	655 891,85 €	7,56%
65	Autres charges gestion courantes	1 094 627,02 €	993 500,02 €	11,46%
66	charges financières	95 400,00 €	91 813,34 €	1,06%
67	Charges exceptionnelles	701,00 €	1,00 €	0,00%
<b>TOTAL</b>		<b>9 597 333,67</b>	<b>8 672 983,39 €</b>	<b>100,00%</b>

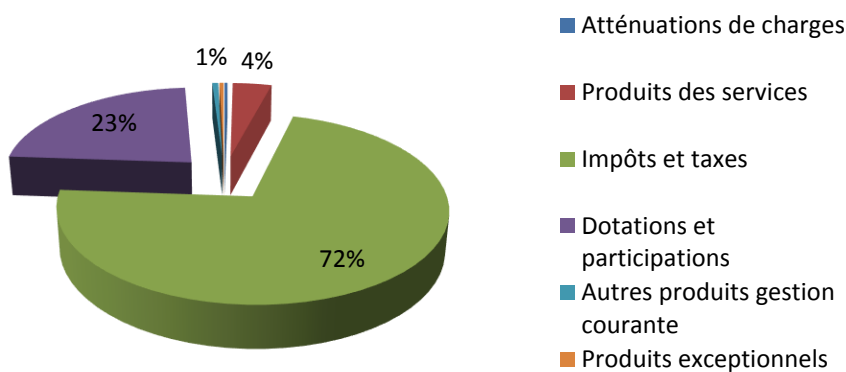




## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		BP 2016	Réalisé	%
002	Excédent antérieur de fonctionnement	958 373,43 €		
013	Atténuations de charges	41 730,00 €	24 724,85 €	0,29%
042	Opérations d'ordres entre section		- €	0,00%
70	Produits des services	386 355,30 €	327 755,33 €	3,84%
73	Impôts et taxes	6 174 071,94 €	6 149 893,44 €	72,00%
74	Dotations et participations	1 964 749,00 €	1 954 148,47 €	22,88%
75	Autres produits gestion courante	39 904,00 €	50 063,72 €	0,59%
77	Produits exceptionnels	32 150,00 €	35 055,66 €	0,41%
<b>TOTAL</b>		<b>9 597 333,67 €</b>	<b>8 541 641,47 €</b>	<b>100,00%</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT CA 2016



Résultat de fonctionnement 2016	-131 341,92 €
Excédent de fonctionnement 2015 reporté	958 373,43 €
Résultat de fonctionnement 2016 cumulé	827 031,51 €

## b) Section d'Investissement

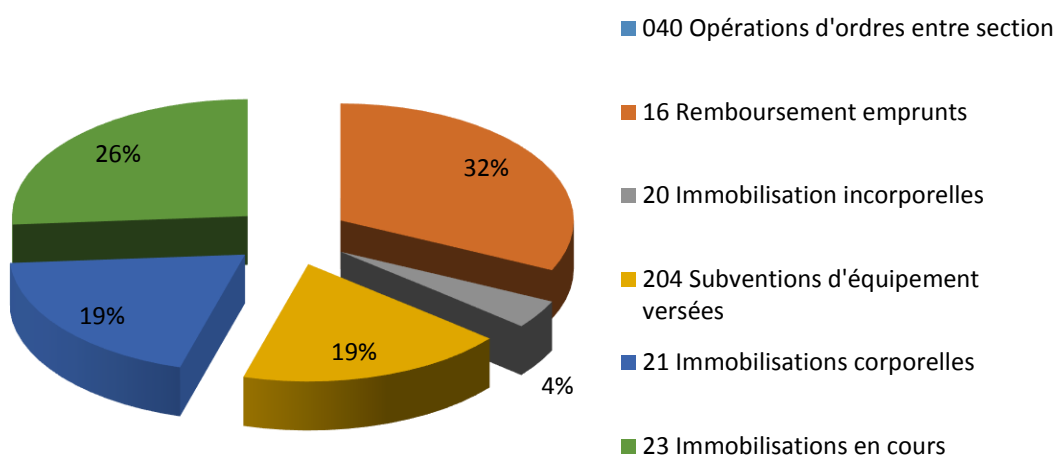
En 2016, nos dépenses d'investissement se sont élevées à 668 777,34 € et nos recettes ont été de 2 072 861,65 € (dont 655 000,00 € d'amortissements et 600 000,00 € d'emprunt pour le siège). Le résultat 2016 de la section d'investissement présente un excédent de 1 404 084,31 €.

La prise en compte de l'excédent 2015 de cette même section (631 142,34 €) nous amène à constater un **résultat d'investissement cumulé 2016 (avec opérations d'ordres) de 2 035 226,65 €.**

### DEPENSES INVESTISSEMENT

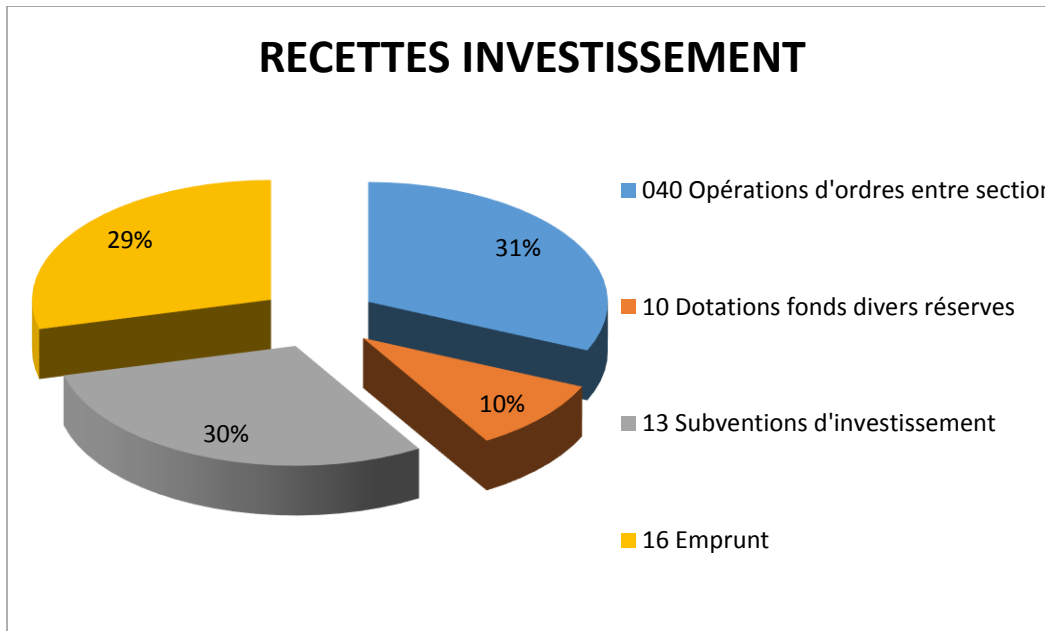
Chapitre		BP 2016	Réalisé	%
020	Dépenses imprévues d'investissement	60 865,05 €		
040	Opérations d'ordres entre section		- €	0,00%
16	Remboursement emprunts	217 200,00 €	213 929,43 €	31,99%
20	Immobilisation incorporelles	177 675,00 €	26 500,54 €	3,96%
204	Subventions d'équipement versées	796 952,11 €	123 662,51 €	18,49%
21	Immobilisations corporelles	2 304 694,01 €	129 871,40 €	19,42%
23	Immobilisations en cours	686 842,65 €	174 813,46 €	26,14%
	<b>TOTAL</b>	<b>4 244 228,82 €</b>	<b>668 777,34 €</b>	<b>100,00%</b>

### DEPENSES INVESTISSEMENT



## RECETTES INVESTISSEMENT

Chapitre		BP 2016	Réalisé	%
001	Solde exécution investissement reporté	631 142,34 €		
021	Virement section de fonctionnement	713 497,48 €		
024	Produits de cessions	10,00 €		
040	Opérations d'ordres entre section	656 000,00 €	655 891,85 €	31,64%
10	Dotations fonds divers réserves	177 500,00 €	201 481,92 €	9,72%
13	Subventions d'investissement	1 466 079,00 €	615 487,88 €	29,69%
16	Emprunt	600 000,00 €	600 000,00 €	28,95%
	<b>TOTAL</b>	<b>4 244 228,82 €</b>	<b>2 072 861,65 €</b>	<b>100,00%</b>



Résultat d'investissement 2016	<b>1 404 084,31 €</b>
Excédent d'investissement 2015 reporté	<b>631 142,34 €</b>
<b>Résultat d'investissement 2016 cumulé</b>	<b>2 035 226,65 €</b>

Au final, le rapprochement des soldes de chaque section (+ 827 031,51 € pour le fonctionnement + 2 035 226,65 € pour l'investissement) nous permet de constater un **résultat largement excédentaire de 2 862 258,16 €**.

En outre, le Compte Administratif 2016 fait apparaître un **solde de « restes à réaliser » de 2 034 611,85 €, répartis en :**

- 2 833 517,85 € en dépenses (dépenses engagées mais non mandatées au 31 décembre), dont : fonds de concours dont l'aménagement du PRAE, acquisition du siège, Hameau de Dio, Lac de Ceilhes...)
- 798 906,00 € en recettes (recettes certaines mais non perçues au 31 décembre sur les opérations pré-citées).

**Au final, le résultat global de clôture du budget principal 2016 présente un excédent de 827 646,31 € (résultat cumulé global (I + F) – RAR) qui sera repris dans le budget primitif 2017.**

- Résultat de fonctionnement 2016 : - 131 341,92 €
- Excédent de fonctionnement antérieur : 958 373,43 €
- **Résultat de fonctionnement 2016 cumulé : 827 031,51 €**
  
- Résultat d'investissement 2016 : 1 404 084,31 €
- Excédent d'investissement antérieur : 631 142,34 €
- **Résultat d'investissement 2016 cumulé : 2 035 226,65 €**
  
- **Restes à réaliser au 31 décembre (solde « Rec – Dép ») : 2 034 611,85 €**
  
- **Résultat global de clôture : + 827 646,31 €**

Notre activité induit la tenue parallèle de 6 budgets annexes et du budget de l'Office communautaire du tourisme situé à Lamalou-les-Bains.

Pour avoir une vision parfaite de notre situation financière, il convient d'agréger au budget principal, qui dégage donc un excédent de près de 827 000 € au 31 décembre, les résultats de ces autres budgets.

#### a) LES BUDGETS ANNEXES

Le détail des comptes administratifs de chaque budget annexe est présentée en annexe 1

##### - Budget annexe « Grand Orb environnement »

- Résultat de fonctionnement 2016 : 533 012,45 €
- Excédent de fonctionnement antérieur : 635 021,79 €
- **Résultat de fonctionnement 2016 cumulé : 1 168 034,24 €**
  
- Résultat d'investissement 2016 : 274 255,40 €
- Excédent d'investissement antérieur : 392 274,70 €
- **Résultat d'investissement 2016 cumulé : 666 530,10 €**
  
- **Restes à réaliser au 31 décembre (solde « Rec – Dép ») - 799 609,12 €**
  
- **Résultat global de clôture : + 1 034 955,22 €**

- ⇒ Ce budget dégage un excédent structurel qui va permettre une politique de mise à niveau du matériel (matériel roulant notamment) et surtout un programme d'investissement sur les 3 prochaines années
  - ⇒ Quelques pistes : rachat de la toiture photovoltaïque du Bâtiment du Fraïsse, construction de la nouvelle déchèterie, développement du service technique Grand Orb...

- **Budget annexe « Base de Loisirs »**

○ <b>Résultat de fonctionnement 2016 :</b>	<b>22 519,42 €</b>
○ Résultat d'investissement 2016 :	56 689,38 €
○ Déficit d'investissement antérieur :	- 145 201,49 €
○ <b>Résultat d'investissement 2016 cumulé :</b>	<b>- 88 512,11 €</b>
○ Restes à réaliser au 31 décembre (solde « Rec – Dép ») :	0,00 €
○ <b>Résultat global de clôture :</b>	<b>- 65 992,69 €</b>

⇒ *La Base de Loisirs est structurellement déficitaire*  
⇒ *Une attention toute particulière doit être portée à la recherche de financements des investissements*

- **Budget annexe « Locations immobilières »**

○ Résultat de fonctionnement 2016 :	- 21 526,87 €
○ Excédent de fonctionnement antérieur :	69 579,84 €
○ <b>Résultat de fonctionnement 2016 cumulé :</b>	<b>48 052,97 €</b>
○ Résultat d'investissement 2016 :	29 558,05 €
○ Excédent d'investissement antérieur :	38 211,50 €
○ <b>Résultat d'investissement 2016 cumulé :</b>	<b>67 769,55 €</b>
○ <b>Restes à réaliser au 31 décembre (solde « Rec – Dép »)</b>	<b>- 20 000,00 €</b>
○ <b>Résultat global de clôture :</b>	<b>+ 95 822,52 €</b>

⇒ *Le résultat global cumulé affiche un excédent qui permettra de financer les opérations futures (réparations, mise aux normes, maintenance...)*

- **Budget annexe « RAM des Hauts Cantons »**

○ Résultat de fonctionnement 2016 :	23 682,66 €
○ Déficit de fonctionnement antérieur :	- 19 984,85 €
○ <b>Résultat de fonctionnement 2016 cumulé :</b>	<b>3 697,81 €</b>
○ Résultat d'investissement 2016 :	19 387,63 €
○ Déficit d'investissement antérieur :	- 23 085,44 €
○ <b>Résultat d'investissement 2016 cumulé :</b>	<b>- 3 697,81 €</b>
○ <b>Restes à réaliser au 31 décembre (solde « Rec – Dép ») :</b>	<b>0,00 €</b>
○ <b>Résultat global de clôture :</b>	<b>0,00 €</b>

⇒ *Création de ce service intercommunautaire en avril 2015. Il rassemble 4 territoires*  
⇒ *Service pleinement justifié sur le terrain qui tend à s'équilibrer dans un avenir proche*  
⇒ *Financement par la CAF, mais sur le réalisé (donc versé sur l'année N+1)*

- **Budget annexe « SPANC »**

○ Résultat de fonctionnement 2016 :	8 682,91 €
○ Déficit de fonctionnement antérieur :	- 5 514,56 €
○ <b>Résultat de fonctionnement 2016 cumulé :</b>	<b>3 168,35 €</b>
○ Résultat d'investissement 2016 :	0,00 €
○ Déficit d'investissement antérieur :	- 4 964,00 €
○ <b>Résultat d'investissement 2016 cumulé :</b>	<b>- 4 964,00 €</b>
○ Restes à réaliser au 31 décembre (solde « Rec – Dép ») :	<b>0,00 €</b>
○ <b>Résultat global de clôture :</b>	<b>- 1 795,65 €</b>

⇒ *Création de ce service communautaire en avril 2015*  
⇒ *Service fortement dépendant des cessions immobilières*  
⇒ *Service qui doit être proactif dans ses démarches en direction des usagers, des collectivités et des professionnels de l'immobilier.*

- **Budget annexe « ALSH »**

○ Résultat de fonctionnement 2016 :	- 701,83 €
○ Excédent de fonctionnement antérieur :	701,83 €
○ <b>Résultat de fonctionnement 2016 cumulé :</b>	<b>0,00 €</b>
○ Restes à réaliser au 31 décembre (solde « Rec – Dép ») :	<b>0,00 €</b>
○ <b>Résultat global de clôture :</b>	<b>0,00 €</b>

⇒ *Ce service d'accueil de loisirs sans hébergement est structurellement déficitaire, mais répond à une véritable attente de la population. Cette année, il a proposé des mini séjours qui ont rencontré un vrai succès.*

**2 Le budget de l'Office communautaire du tourisme de Lamalou**

a. Résultat de fonctionnement cumulé 2016 :	8 512,45 €
b. Excédent de fonctionnement reporté :	23 583,68 €
c. Restes à réaliser au 31 décembre (solde « Rec – Dép ») :	0,00 €
d. <b>Résultat global de clôture :</b>	<b>+ 32 096,13 €</b>

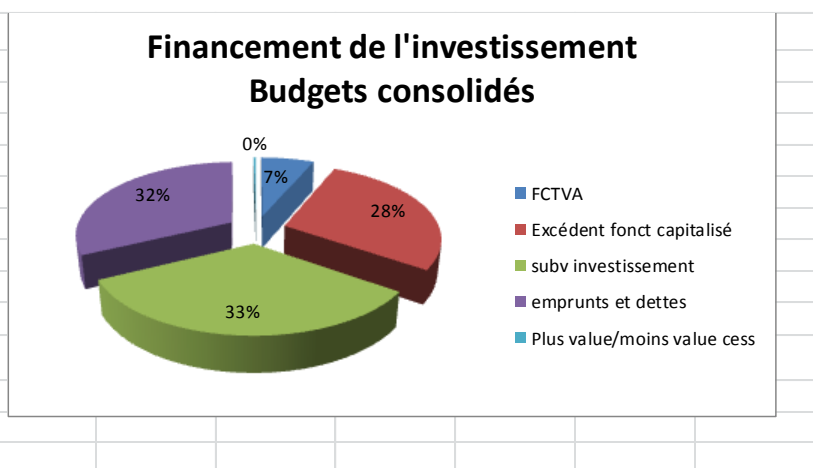
⇒ *Ce résultat intègre une contribution de Grand Orb en 2016 de 200 000,00 € qui va augmenter sur l'exercice 2017 pour contribuer à la mise en place du nouvel EPIC.*

### 3- INVESTISSEMENT – LES REALISATIONS 2016

DEPENSES D INVESTISSEMENT		PPAL	GOE	BASE	LOCATIONS	RAM	SPANC	TOTAL
001	Solde d'exéc invt reporté							-
020	Dep impreuves invt	0	0	0	0	0	0	-
040		0	0	0	0	0	0	-
16	rembt emprunts	213 929	154 119	20 563	6 014	0	0	394 625.68
20	immo incorporelles	26 501	0	0	0	0	0	26 500.54
204	subv d équipement versées	123 663	0	0	0	0	0	123 662.51
21	immo corporelles	129 871	246 430	42 797	250 928	1 296	0	671 322.13
23	immo en cours	174 813	0	0	0	0	0	174 813.46
<b>TOTAL</b>		<b>668 777</b>	<b>400 549</b>	<b>63 360</b>	<b>256 942</b>	<b>1 296</b>	<b>0</b>	<b>1 390 924.32</b>

En 2016, Grand Orb a conduit des opérations en investissement à hauteur de 1 Million d'euros. Le détail de ces opérations est présenté en annexe 3.

RECETTES INVESTISSEMENT		TOTAL
001	Solde d'exéc invt reporté	0
021	virt sect fonctionnement	0
024	produits des cessions	0
040	opé d ordre (amortissement)	848 513
10222	FCTVA	151 108
1068	Excédent fonct capitalisé	654 358
13	subv investissement	771 721
16	emprunts et dettes	742 000
192	Plus value/moins value cess	7 200
<b>TOTAL</b>		<b>3 174 900</b>
RRF		
<b>RESULTAT</b>		<b>1 783 976</b>



Les recettes d'investissement sont pour l'essentiel constituées par les subventions, le FCTVA, l'excédent de fonctionnement capitalisé et le recours à l'emprunt. En 2016, ces recettes dépassent largement les dépenses d'investissement, pour deux raisons :

- Le versement des subventions se fait à posteriori, souvent l'année qui suit leur réalisation
- L'emprunt pour le siège a été contracté fin 2016, alors que la signature n'aura lieu que dans le courant du 1er trimestre 2017.

Cependant, l'analyse détaillée laisse apparaître un déficit de financement de l'investissement, particulièrement sur le Budget Grand Orb Environnement et le Budget Base de Loisirs (cf annexe3)

## **CONCLUSION**

*Le budget principal laisse apparaître cette année un déficit de fonctionnement de 130 000 euros.*

*L'excédent antérieur de fonctionnement du budget principal est important et permet de combler aisément ce déficit en 2016. Plus globalement, une vision consolidée des différents CA 2016 laisse apparaître des excédents confortables. (cf tableau de synthèse)*

*Il est cependant nécessaire d'engager une véritable démarche de maîtrise des dépenses de fonctionnement, dans un contexte où les produits de fonctionnement évoluent peu, du fait de la baisse des dotations de l'Etat et de la faible évolution des recettes fiscales.*

*Ces efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement permettront de garantir l'équilibre général de la structure financière de Grand Orb, et de pouvoir financer les projets d'investissement à venir de Grand Orb.*

*En outre, en matière d'investissement, les CA 2016 traduisent des opérations insuffisamment financées, notamment sur les Budgets Base de Loisirs et Grand Orb Environnement. La recherche de subventions doit être un préalable à la réalisation de projets d'investissement.*



## II – Le contexte national et ses impacts pour Grand Orb

### 1 - Lois de Finances et DGF

#### Le contexte national :

Les lois de finances initiale 2017 et rectificative 2016 ont été adoptées le 27 décembre 2016. Les points principaux sont les suivants :

- La réforme de la DGF adoptée par la loi de finances 2016 dans son article 150 a été abrogée et reportée à l'adoption d'une loi spécifique
- La CRFP du bloc communal a été divisée par deux, portant la diminution du concours de l'Etat aux collectivités locales à -29,2% depuis 2014. Le taux applicable en 2017 sur l'assiette des RRF 2015 s'élève à 1.24 % pour les EPCI, 0.94% pour les communes.

En ce qui concerne la DGF bonifiée : le nombre de compétences nécessaires pour en être bénéficiaire (4 aujourd'hui) est précisé, clarifiant ainsi l'opposition entre la LFI 2016 et la loi NOTRe :

- Au 1er janvier 2017, 6/11 compétences sont nécessaires
- Au 1er janvier 2018, 9/12 compétences sont nécessaires

#### Qu'en est-il pour Grand Orb ?

La communauté de Communes remplit les conditions d'éligibilité à la DGF Bonifiée au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les projections de recettes de DGF sont les suivantes :

	2016	2017
<b>Dotation de base</b>	<b>111 938 €</b>	<b>105 330 €</b>
<b>Dotation de péréquation</b>	<b>302 272 €</b>	<b>285 538 €</b>
<b>Bonification</b>	<b>172 593 €</b>	<b>162 404 €</b>
<b>Total DGF spontanée</b>	<b>586 803 €</b>	<b>553 271 €</b>
<b>Garantie</b>	246 342 €	238 217 €
<b>Contribution au redressement des finances publiques</b>	-198 767 €	-238 745 €
<b>TOTAL DGF</b>	<b>634 378 €</b>	<b>552 743 €</b>
<b>DGF/habitant</b>	33 €	32 €
<b>DGF/habitant moyenne nationale</b>	24 €	non connu

### 2 - Les allocations compensatrices

#### Le contexte législatif

Ce sont des variables d'ajustement nécessaires à l'équilibre budgétaire : l'Etat verse aux EPCI des allocations compensant en totalité ou en partie les pertes de recettes consécutives à certaines mesures d'exonération, de réduction des bases ou de plafonnement des taux prises par le législateur en matière de fiscalité directe locale.

Ces allocations bénéficient aux seuls EPCI qui ont effectivement subi une perte de recettes à la suite de ces mesures

Les allocations compensatrices viennent en diminution du produit global attendu de la fiscalité directe locale pour la détermination du produit attendu des quatre taxes directes locales

## Qu'en est-il pour Grand Orb ?

Les prévisions concernant la dotation de compensation et les autres allocations compensatrices sont à la hausse pour 2017 (estimation cabinet BST) :

Allocations compensatrices	2015	taux d'évolution	2016	taux d'évolution	2017
Taxe d'habitation	249 856	-17,61%	205 868	46,61%	301 814
Taxe foncière (condition modeste)	114	244,74%	393	-21,50%	309
Taxe professionnelle (DUS)	20 958	-15,19%	17 774	-21,50%	13 953
Taxe professionnelle (RCE)	non renseigné	so	636	-100,00%	
Taxe professionnelle (ZAT)	non renseigné	so	41 052	-21,50%	32 226
Dotation de compensation	970 578	-1,94%	951 797	-3,00%	923 243
<b>TOTAL</b>	<b>1 241 506</b>	<b>-1,93%</b>	<b>1 217 520</b>	<b>4,44%</b>	<b>1 271 544</b>

## 3 – Le FPIC

### Le contexte législatif

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est un fonds de péréquation horizontale qui est alimenté par un prélèvement sur les ressources des ensembles intercommunaux au potentiel financier élevé. Ces sommes sont reversées aux ensembles intercommunaux moins favorisés.

Le montant des ressources du FPIC, fixé à 1 milliard d'euros en 2016, est reconduit en 2017.

Pour 2018, il est prévu une hausse du FPIC à hauteur de 2% des recettes fiscales, soit 1 150M€.

## Qu'en est-il pour Grand Orb ?

En 2016, le Conseil Communautaire a délibéré sur une répartition aux 2/3, qui a bénéficié à la fois aux communes membres et à la Communauté de communes Grand Orb.

Pour 2017, il est proposé de reconduire ce mode de répartition.:

## 4 – Les attributions de compensation

### Le contexte législatif

Le reversement aux communes :

Le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) applicable de droit aux communautés de communes est bâti sur les éléments suivants :

L'EPCI perçoit la totalité de la fiscalité sur les entreprises à la place de ses communes membres, produit qu'elle doit obligatoirement reverser aux communes membres sous la forme d'une attribution de compensation (AC) figée dans le temps

Cette attribution de compensation est également réduite du montant des charges transférées par les communes, afin de donner à l'EPCI les moyens de financer les compétences transférées

L'attribution de compensation garantit donc à l'EPCI et aux communes un niveau de ressources acquis :

La Communauté de Communes doit financer grâce à la croissance de ses produits l'évolution des charges transférées et les communes membres doivent ainsi neutraliser la perte du dynamisme du produit fiscal transféré par la perte de l'évolution des charges transférées

## Qu'en est-il pour Grand Orb ?

Le montant des attributions de compensations provisoires pour 2017 a été délibéré en Conseil Communautaire le 8 février 2017, et correspond au montant des AC définitives de 2016. Il sera modifié lorsque la Commission évaluera les transferts de charges à venir (exemple : les ZAE).

## 4 – La fiscalité

### Le contexte législatif

#### Les impôts locaux (Taxe d'habitation, Taxe Foncière)

Pour augmenter le produit fiscal, l'Etat peut agir sur les bases. Ainsi, en 2017, la revalorisation des bases s'élève à 0.4 %. En 2018, cette évolution sera indexée sur le taux d'inflation. De son côté, la Communauté de Communes peut agir soit sur les bases (par un travail d'actualisation), soit sur les taux.

#### La fiscalité locale professionnelle (CFE, CVAE)

La fiscalité locale professionnelle a été réformée en 2011 suite à la suppression de la TP. La Contribution économique territoriale (CET) a été instituée et comprend :

- La Cotisation foncière des entreprises (CFE)
- La Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

## Qu'en est-il pour Grand Orb ?

Les taux sont stables et aucune augmentation n'est envisagée pour 2017.

		2015	2016	2017
<b>BASES</b>	<b>Taxe d'habitation</b>	22 594 135	22 288 092	22 377 244
	<b>Taxe foncière sur pptés bâties</b>	21 574 047	21 789 600	21 876 758
	<b>Taxe foncière sur pptés non bâties</b>	307 967	311 444	312 690
	<b>Cotisation foncière des entreprises</b>	6 371 131	6 240 406	6 265 367
<b>TAUX</b>	<b>Taxe d'habitation</b>	10.90%	10.90%	10.90%
	<b>Taxe foncière sur pptés bâties</b>	0.50%	0.50%	0.50%
	<b>Taxe foncière sur pptés non bâties</b>	5.54%	5.54%	5.54%
	<b>Cotisation foncière des entreprises</b>	31.56%	31.56%	31.56%

## III – Les orientations budgétaires 2017

### 1 – Cadrage général

Des recettes de fonctionnement stables

Les produits de fonctionnement réels de la CCGO représentaient 8 541 K€ en 2016

Les impôts et taxes et la DGF représentent 95% des produits de fonctionnement, les autres produits pesant 5%.

S'agissant des impôts et taxes, trois grands postes peuvent être distingués :

- les produits de la fiscalité sur les entreprises
- les produits de la fiscalité sur les ménages
- le produit du Fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales

Pour 2017, les recettes prévisionnelles concernant les produits fiscaux augmentent légèrement en raison essentiellement de la faible évolution des bases (+0.4%) : + 71 K€.

<b>PRODUITS FISCAUX</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Taxe d'habitation	2 462 761	2 429 402	2 439 120
Taxe foncière sur pptés bâties	107 870	108 948	109 384
Taxe foncière sur pptés non bâties	17 061	17 254	17 323
Cotisation foncière des entreprises	2 010 729	1 969 472	1 977 350
<b>TOTAL 4 TAXES</b>	<b>4 598 421</b>	<b>4 525 076</b>	<b>4 543 176</b>
CVAE	774 684	727 692	780 971
IFER	213 826	243 087	243 087
TAFNB	31 925	32 561	32 691
TASCOM	239 372	276 630	276 630
<b>TOTAL PRODUIT FISCAL</b>	<b>5 858 228</b>	<b>5 805 046</b>	<b>5 876 556</b>
FNGIR	- 877 590	- 877 590	- 877 590
<b>TOTAL 73</b>	<b>4 980 638</b>	<b>4 927 456</b>	<b>4 998 966</b>
<b>TEOM</b>	<b>2 728 190</b>	<b>2 513 610</b>	<b>2 523 664</b>

Concernant les dotations et participations, celles-ci comprennent essentiellement la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat aux collectivités et dans une moindre mesure les autres subventions.

Pour 2017, la baisse globale des dotations de l'Etat devrait s'élever à 46 K€ :

- DGF : - 100 K€
- Dotation et allocations de compensation : +54K€

***L'évolution des recettes prévisionnelles liées à la fiscalité et aux dotations de l'Etat sera donc très faible pour 2017 : + 25 000 euros.***

### **Des dépenses de fonctionnement maîtrisées :**

#### Charges Générales :

Les différents services sont associés à une démarche globale de maîtrise des coûts de fonctionnement, à travers :

- La mise en place d'un circuit de la commande publique
- L'instauration progressive de groupements de commande
- Un cadrage budgétaire demandant d'identifier des marges d'économies

#### Charges de Personnel :

Si les charges de personnel ont évolué depuis 3 ans avec la structuration progressive de Grand Orb, une attention particulière doit être portée à l'évolution de ce chapitre :

Les dépenses de personnel augmentent mécaniquement, à effectif constant, du fait du glissement vieillesse travail (GVT) et des évolutions réglementaires. En 2017, une enveloppe

sera en outre dédiée à la mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP. La marge de manœuvre est donc très étroite.

Le cadrage général posé fin 2016 à partir de l'analyse rétrospective et prospective conduite par un cabinet conseil est de limiter l'évolution de ce chapitre +4% par an.

Dans ce contexte :

- les recrutements nouveaux opérés fin 2016 l'ont été sous forme de contrats aidés (car financement partiel de ces emplois)
- les départs ne sont pas forcément remplacés à l'identique :
  - Exemple service communication : non remplacement du Web Master

Par ailleurs, une réflexion globale est engagée sur l'évolution de l'organigramme, qui vise notamment à mettre fin aux situations de postes partagés entre plusieurs services, pour le bien des agents et une meilleure efficacité administrative.

## **2 – Les orientations budgétaires 2017**

### **I. Poursuite de l'organisation administrative Grand Orb et optimisation des ressources**

#### **1) Siège administratif**

La Communauté de communes Grand Orb a signalé depuis 2015 le besoin urgent d'installer un siège administratif pour supprimer l'éclatement de ses services et améliorer les circuits opérationnels internes.

L'année 2016 a permis de négocier le prix d'acquisition du terrain située rue René CASSIN à Bédarieux. Ce site, propriété de Sofilo (filiale immobilière et locative d'EDF) est actuellement occupé par une équipe de techniciens ERDF qui sont intégrés dans le projet global d'aménagement. L'emprunt de 600 000 € (350 k€ prêt classique + 250 K€ de prêt relais) a été contractualisé en 2016 dans le cadre de ces négociations.

Un dossier de demande de subvention a été établi en 2016 au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 pour obtenir l'aide de l'ÉTAT.

Nous proposons d'inscrire en crédits nouveaux des travaux d'aménagement intérieur à hauteur de 150 000 € HT permettant de regrouper l'ensemble des services supports : Ressources Humaines, Finances et Marché Publics.

Les nouveaux locaux permettront également de réunir la Direction générale, les services : Développement Economique, Communication, Enfance et jeunesse excepté le Relais d'assistance maternelle, service itinérant dont le bureau occupé partiellement restera sur la commune du Bousquet d'Orb.

#### **2) Organisation administrative Grand Orb**

L'année 2017 sera l'année structurante dans l'organisation administrative de Grand ORB. Pour cela, le siège est une base indispensable permettant d'améliorer l'environnement professionnel pour nos agents.

Mais il est nécessaire de leur apporter au-delà d'un bâtiment les outils nécessaires à leur fonctionnement optimal. Nous mettrons en place de nouvelles procédures dès 2017 telle que la formalisation des circuits d'achat public communs à l'ensemble des services, une réorganisation des fonctions supports permettant de supprimer le morcellement des agents et de renforcer les directions pour les rendre plus opérationnelles.

Nous apporterons le plus rapidement possible les outils nécessaires au bon fonctionnement avec notamment l'acquisition **d'un logiciel de gestion financière et ressources humaines**

### 3) Organigramme et RIFSSEEP

L'administration Grand Orb a évolué depuis trois ans avec la structuration progressive de Grand Orb permettant d'aboutir à la création d'un organigramme opérationnel.

En 2017, une enveloppe sera dédiée à la mise en place du régime indemnitaire RIFSSEEP. A ce jour notre équipe de Direction est complète, nous n'envisagerons pas de recrutement nouveaux en catégorie A pour l'année 2017. Les départs ne sont pas remplacés de manière systématique, exemple le poste de webmaster au service communication.

### 4) Mise en place d'un Observatoire Fiscal

Les recettes de fonctionnement sont constituées à 95 % des dotations de l'Etat et des produits fiscaux.

Dans un contexte de baisse continue des dotations, la fiscalité est la seule marge de manœuvre dont dispose la collectivité, qui peut jouer soit sur les taux, soit sur les bases fiscales.

L'objectif de Grand Orb est de ne pas augmenter les taux d'imposition d'ici la fin du mandat. Par contre un travail de fond sur l'actualisation des bases peut être entrepris et permettra de dégager des recettes supplémentaires sans augmenter la pression fiscale. Pour cela, un observatoire fiscal sera mis en place et l'étude confiée à un cabinet conseil spécialisé.

## II. Loi NOTRe et conséquences sur nos orientations budgétaires 2017

La **Loi NOTRe** du 07 août 2015 porte sur la **Nouvelle Organisation Territoriale de la République**. La loi renforce les **Compétences obligatoires des Communautés de communes** au **1<sup>er</sup> janvier 2017** : leur nombre passe de 2 à 4.

En 2016, Grand Orb a mis en conformité ses statuts au regard de la loi avec notamment la suppression de l'intérêt communautaire pour la compétence développement économique. Pour 2017, Grand Orb avec la commission locale des charges transférées évaluera les transferts de charges de cette compétence. Pour ce faire nous associerons un bureau d'étude afin de chiffrer ce transfert avec les communes concernées.

Grand Orb a décidé en concertation avec les communes, lors de la conférence des maires du 25 janvier de ne pas prendre dès 2017 la **compétence urbanisme** et notamment le plan local d'urbanisme intercommunal. Néanmoins, une réflexion sera engagée pour étudier les modalités de ce transfert qui deviendra obligatoire. Une inscription budgétaire sera proposée à hauteur de 25 000 €.

La loi NOTRe prévoit le transfert des compétences optionnelles « Eau » et « Assainissement » au 1<sup>er</sup> janvier 2018 rendu obligatoire au **1<sup>er</sup> janvier 2020**. Pour 2017, une inscription budgétaire est proposée pour l'étude de faisabilité du transfert de compétence confiée à un groupement spécialisé : cabinet d'avocat, expert en finances publiques et bureau d'étude technique. Le montant de l'étude est de 75 975 € HT financé à 80 % par l'Agence de l'Eau, l'Ademe et le Département.

**Il est nécessaire pour Grand Orb de veiller à engager les procédures de modifications statutaires courant 2017 afin de respecter les conditions d'obtention de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) bonifiée.** En effet, il s'agit d'un niveau d'intégration

supérieur des communautés de communes répondant à la double condition : FPU et exercer au moins **9 compétences sur 12** issues des groupes obligatoires et optionnels énumérées par l'article L5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **III Développement Durable et Environnement**

#### **1) Acquisition de véhicules électriques**

Dans une logique de promotion d'un territoire à énergie positive et conformément à notre projet de territoire qui vise notamment à la promotion des énergies dites « vertes », Grand Orb prévoit l'acquisition de deux véhicules électriques dans le cadre de l'appel à projet TEPCV.

#### **2) Augmentation des équipements de production d'énergie verte**

En 2017, Grand Orb prévoit le rachat de la toiture photovoltaïque (185 000 € d'inscription budgétaire) à la société VALECO sur le bâtiment lui appartenant situé au Fraïsse sur la commune de La Tour sur Orb et accueillant le service Grand Orb Environnement.

Nous allons inaugurer le 05 mai prochain la deuxième tranche de notre parc photovoltaïque Terre Rouge à Bédarieux. Cela viendra en complément des installations en activité sur le territoire : deux sites éoliens, trois centrales hydroélectriques et deux parcs photovoltaïques

L'ensemble du projet représente pour VALECO un investissement de 16 millions d'euros. Ces terrains délaissés et représentant une charge pour les collectivités se transforment en une source de recettes. Au global, les retombées annuelles se situeront autour de 15000 € à 20000 € par an pour la Communauté de communes.

Les différentes installations d'électricité propre sur le territoire de la Communauté de communes couvrent à minima la consommation de ses 21 000 habitants

#### **3) Reconstruction de la déchèterie de Bédarieux**

En 2017 Grand Orb rénovera son parc de déchèteries. L'équipement situé à Bédarieux est enclavée dans la zone commerciale de la Bastide et ne permet pas le développement économique de la zone avec l'installation de l'unité de stockage de l'entreprise Pierre Fabre notamment.

Par ailleurs, la déchèterie de Bédarieux n'apparaît plus comme un équipement adapté au territoire et aux nouvelles réglementations en vigueur.

Cette réalisation permettra de mieux maîtriser la facture d'élimination et pourrait s'inscrire dans une économie dite « circulaire » favorisant le réemploi, ce qui favorisera notre politique de développement maîtrisé et durable.

L'inscription budgétaire 2017 prévoit l'acquisition du foncier, l'étude technique et les travaux de construction. Le coût de l'équipement est évalué à 800 000 € HT et financés à 80 %.

#### **4) Grand Orb Environnement et équipement de sécurité**

**Grand Orb** donnera priorité à la sécurité des équipements techniques et principalement pour le service « collecte et déchets ». Pour cela nous envisageons l'achat de camions pour 2017 ainsi que des équipements techniques pour l'atelier. Il sera nécessaire de réfléchir à mise en conformité du quai de Taussac pour cela nous vous proposons de prévoir une dépense budgétaire de frais d'étude évalué à 15 000 €. Dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement, nous poursuivrons le renouvellement de nos équipements : conteneurs individuels, colonnes à verres.

## **5) Restauration des berges et ripisylves : 311 584 € TTC**

Afin de remettre en état les cours d'eau et continuer à prévenir les dégâts sur les communes membres, Grand Orb a travaillé avec le SMVOL à un programme d'actions étalé sur 3 années.

Au total, ce programme triennal concerne l'Orb, le Gravezon et 33 affluents ; le linéaire des cours d'eau à gérer est de 70 km (sur les 216 km – hors bassin versant de la Mare – que constitue le réseau hydrographique de notre territoire).

Pour 2017, l'investissement est prévu à hauteur de 311 584 € TTC

## **IV Développement Economique**

### **1) Club des ambassadeurs**

Grand Orb est partenaire des entreprises leader du territoire et accompagne les manifestations pilotées par le Club d'entreprises, l'année 2017 a inauguré le 1<sup>er</sup> forum de l'emploi dans cette configuration.

### **2) Extension du PRAE pour l'installation des entreprises Pierre Fabre**

L'installation de l'entreprise Pierre Fabre permettra de faire du PRAE Cavallé-Coll un site majeur de notre projet de territoire et servira de levier pour le développement des zones d'activités de La Bastide (Bédarieux) et Camp Esprit (Villemagne l'Argentière).

Délibéré en 2015, nous proposons de maintenir une enveloppe plafonnée à 500 000 € (qui sera réajustée en fonction des coûts réels d'opération) qui alimentera un fonds de concours spécifique destiné à accompagner les travaux de réseaux d'eau et d'assainissement des deux secteurs concernés.

Ce fonds de concours se justifie d'autant que le développement des zones d'activité de La Bastide et de Camp Esprit génèrera de la fiscalité économique (CFE et CVAE) dont une partie profitera directement à Grand Orb.

Ce projet permettra à Grand Orb de jouir de la notoriété internationale du Groupe Pierre FABRE et d'être identifié comme « le » territoire de la marque Avène. Outre les retombées fiscales, cela sera un argument majeur dans notre marketing territorial (Grand Orb est la source d'Avène).

### **3) Agriculture**

Grand Orb prévoit une politique économique agricole. Une aide à l'accessibilité foncière devra être envisagée pour accompagner les projets d'installation ou de développement agricoles.

#### **Etude SAFER**

Grand Orb a missionné la SAFER aux fins de recensement et de prospection de terres arables qui pourraient être mises à disposition du monde agricole, notamment de la Cave coopérative d'Hérépian et de la SICA du Caroux. Cette mission, menée conjointement avec les services du département de l'Hérault, devra permettre d'identifier une quinzaine d'hectares mobilisables pour une opération pilote.



## **Appel à projet « Terra Rural »**

Grand Orb répondra en 2017 au projet de développement économique agricole.

En effet, depuis 2016 et en partenariat avec le Parc Haut Languedoc un poste en mission de service civique a été dédié à cette problématique. Afin de poursuivre le travail en cours qui n'est pas finalisé, il est proposé une inscription budgétaire sur le maintien du poste et son financement.

## **V. Investissements structurants et solidarité territoriale**

Grand Orb établira en 2017 un règlement permettant à la Communauté de communes d'assurer la recherche de financement et la maîtrise d'ouvrage des travaux de projets communaux sur les opérations d'investissement uniquement.

Dans ce cadre deux projets en inscription budgétaire 2017 :

### **1) Hameau de Dio – enveloppe budgétaire de la tranche 5 = 262 000 €.**

Le site Château-hameau, labellisé « pôle d'Excellence rurale » en 2006, présente un site patrimonial de qualité. Afin d'achever l'aménagement du hameau et des espaces publics qui desservent le château de Dio, Grand Orb assurera la maîtrise d'ouvrage de la tranche 5 : poursuite des réseaux d'électrification et mise en place de système de fontaine d'eau pluviale. En sa qualité de maître d'ouvrage, **Grand Orb déposera les dossiers de demande de subventions. Le montant de celles-ci conditionnera le lancement de la tranche 5.**

### **2) Aménagement des abords du lac de Ceilhes-et-Rocozeles 400 000 € HT**

Projet d'aménagement du petit Lac de Ceilhes et Rocozeles (4 hectares), situé au niveau de la queue de retenue d'eau du Barrage des Monts d'Orb (45 hectares).

Ce projet prévoit l'aménagement et la requalification des abords du lac par la création d'une aire de loisirs et d'activités (pontons de pêche, cheminement bloc sanitaire, aire de jeux ...). L'opération a pour objectif de compléter et d'améliorer cette zone d'accueil touristique et de sécuriser le cheminement entre les zones d'hébergement existantes : village de vacances et camping et le cœur du village.

### **3) Etude de mise en sécurité de la Mine SIMON à Graissessac 12 380 € HT financée à 80 % Département et Fonds européens**

Site minier, propriété communale depuis 2012, qui représente un des derniers témoignages de l'activité minière de l'ancien bassin minier de Graissessac.

### **4) Maintien du Fonds de concours en faveur des communes**

Courant 2015, le Conseil de communauté a institué un dispositif « Fonds de concours » destiné à permettre aux 24 communes membres de bénéficier d'ici la fin du mandat de 31 250 € afin de participer au financement de travaux municipaux en lien avec notre projet de territoire. 750 000 € seront mobilisés d'ici mars 2020, à raison de 150 000 € par exercice.

## VI Pôle service aux habitants

### 1) Culture :

Vers une mutualisation de la programmation culturelle des spectacles vivants, une réflexion sera engagée dès 2017 pour étudier la possibilité de mutualiser la programmation culture des communes disposant d'une saison culturelle.

Fête Grand Orb

### 2) Enfance et jeunesse :

Poursuite des activités Accueil de Loisirs Sans Hébergement à Hérépian et Relais d'Assistantes Maternelles.

➤ Pour le RAM :

- développement de certaines actions (intervenants extérieurs...).
- Travail avec le service communication sur les actions du service pour le valoriser.
- Le financement est assuré par la CAF et le Département.

➤ Pour l'ALSH :

- mise en place d'une tarification modulée tenant compte des ressources financières et de la composition de chaque foyer.

Renouvellement du G.O Pass, opération Tickets jeunes accessibles à tous les 6-17 ans du territoire Grand Orb (21 partenaires - 358 cartes vendues lors de la première édition de 2016)  
Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse : l'engagement financier de la CAF de l'Hérault pour les actions qu'elle accompagne sera déterminé pour la période 2018-2021.  
Le montant de la subvention de la crèche est fixé dans le CEJ.

### 3) Programme associations 50 000 €

Grand Orb poursuivra l'accompagnement des associations qui portent des manifestations qui rayonnent à l'échelle de la Communauté. Un ensemble de critères a été défini afin de pouvoir objectiver la subvention mais aussi afin de s'assurer que le projet pour lequel nous sommes appelés en soutien répond à notre Projet de territoire.

L'implication de Grand Orb dans le soutien à l'animation (culturelle, sportive...) du territoire ne doit pas entraîner un dessaisissement des communes membres qui restent le relais premier du monde associatif.

## VII. Tourisme et projets d'aménagement touristique

La politique touristique de Grand Orb est à une phase importante de sa définition. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'Office du Tourisme Communautaire Grand Orb est opérationnel. Bras armé de la Communauté de communes pour la mise en œuvre du projet touristique, il est normal qu'en contre partie de la convention d'objectifs et de moyens, la Communauté de communes participe fortement à son financement. Pour rappel, le versement communautaire

s'élèvera sur 2017 à 363 000 €. Cette somme a déjà été délibérée par l'Office dans le cadre de son BP 2017, validée ici même le 14 décembre dernier. Ces 363 000 € représentent l'agrégation des 200 000 € versés en 2016 par Grand Orb au profit de l'ancien Office de tourisme « ex pays de Lamalou » et les dépenses internes à la Communauté de communes sur la fonction Tourisme, toujours sur 2016 (frais de personnel et charges à caractère général notamment pour assurer le fonctionnement des bureaux de Bédarieux, Avène et Lunas).

En outre, au titre de la compétence obligatoire « promotion du tourisme », la Communauté de communes n'a délégué à l'Office « que » les fonctions premières de tout office du tourisme (accueil des touristes, promotion du territoire, animation du réseau des acteurs socioprofessionnels).

A contrario, Grand Orb demeure compétent en propre pour, notamment, la définition de la stratégie de développement, la promotion des activités de pleine nature, la valorisation du patrimoine.

Le BP 2017 est la première traduction de cette nouvelle répartition de la fonction « tourisme » entre Grand Orb et son EPIC.

Parmi les actions de développement inscrites sur 2017 dans le BP Grand Orb au titre du Tourisme, il convient de citer :

- Le Pôle de Pleine nature « Montagne du Caroux » : dans le cadre de cet appel à projet, la Communauté de communes Grand Orb s'est positionnée pour la réalisation de 3 actions particulièrement structurantes pour notre territoire et qui confirmeront notre positionnement en qualité de « destination de pleine nature » :
  - L'aménagement d'un parcours de canoé-kayak entre Bédarieux et Le Poujol sur Orb : cet aménagement permettra la continuité de la pratique du canoé-kayak de Bédarieux à Cessenon sur Orb (seul produit sur 3 jours de ce type dans le Sud de la France) ainsi que la possibilité de création d'un club intercommunal ;
  - La création d'une structure d'escalade artificielle (indoor), dans la halle départementale de Bédarieux ; cette structure sera utilisée toute l'année par les scolaires et ouvrira également la possibilité de création d'un club intercommunal d'escalade (loisir et/ou compétition) ;
  - Une étude de faisabilité et d'impact environnemental d'une via ferrata : activité tant ludique que sportive, en plein essor et en phase avec l'esprit « contact de la nature » ; à mi-chemin entre la randonnée et l'escalade

Le coût total de ces opérations s'élève à 90 000 € HT, sur lesquels Grand Orb sollicite 70 % de subventions (40 % FEDER et 30 % CD 34). Les 10 % restant (pour atteindre le plafond d'aide publique de 80 %) seront recherchés auprès, notamment, de la Région Occitanie.

- Les manifestations touristiques, identifiées d'intérêt communautaire sont au nombre de quatre pour l'heure : la Fête de l'eau, de la nature et du patrimoine ; les Cuisines dans la rue ; le Salon des activités de pleine nature et le Festival vigneron « les Vin'dredi ». Pour permettre leur organisation, nous prévoyons une enveloppe globalisée à 28 540 euros cette année (dont 10 620 euros de « prestations de services »)
- Achat du logiciel « taxe de séjour » : enveloppe arrêtée à 8 000 € HT. Dans son premier budget, l'Office de tourisme communautaire n'a pas inscrit de dépenses d'investissements. Un tel logiciel est important afin de permettre à l'ensemble de nos bureaux d'information touristique et points relais de collecter la taxe de séjour. L'agence départementale du tourisme conduit actuellement une comparaison entre

différents opérateurs. Aux côtés d'autres Office, celui de Grand Orb participe à cette étude comparative et procèdera à la sélection du logiciel métier au début du deuxième semestre. L'achat de ce logiciel sera donc porté par Grand Orb, qui se fera rembourser par l'EPIC ;

- Investissement au titre du « parcours permanent d'orientation » et achats de Balises d'orientation en bois (fournisseur : Lycée professionnel Fernand Léger) pour 2 670 €.

## IV – Les engagements pluriannuels envisagés

La Communauté de communes Grand Orb a établi une programmation de ses investissements jusqu'à l'horizon 2020.

Les engagements pluriannuels envisagés sont présentés en Annexe 4

Le financement de ces investissements est variable selon les opérations :

- L'opération relative à la construction d'une nouvelle déchetterie devrait bénéficier d'un financement de 50%, soit 400 000 euros
- Les opérations sur les berges (d'un montant global de 1 million d'euros programmés sur 3 exercices) sont financées à plus de 80%
- Le renouvellement du matériel roulant du service Environnement ne bénéficie à ce stade d'aucun financement.

## V – La dette

### 1 – Etat de la dette

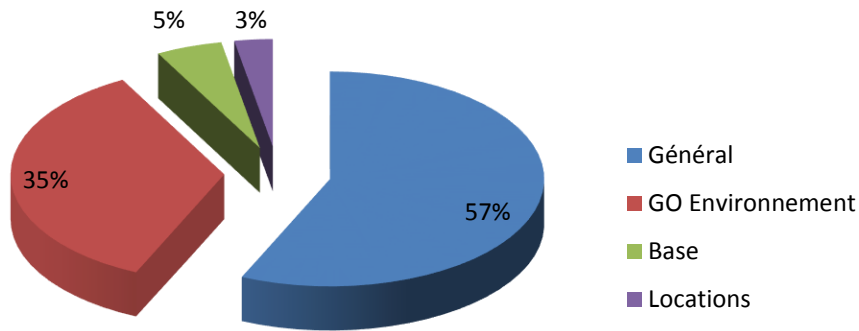
Pour ce qui est du **budget général**, la **dette inscrite au 31 décembre, s'élevait à 2 625 838,34 euros**, soit un taux d'endettement (dette / RRF) de 31 %. Parmi les ratios les plus observés, figure la « capacité de désendettement » qui permet de calculer le nombre d'années théorique qu'il nous faudrait pour rembourser notre dette si nous devons consacrer toute notre épargne brute. **Au 31 décembre 2016 notre capacité de désendettement (dette / épargne brute) s'élevait à 5 ans** pour le budget principal.

En intégrant l'ensemble des dettes inscrites sur tous les budgets communautaires, il en ressort :

- **Encourt global de la dette au 31 décembre 2016 : 4 625 803.35 €**

Budget Principal	2 625 838,34
Budget Grand Orb Environnement	1 634 191,12
Budget Base de Loisirs LUNAS	231 787,77
Budget Locations	133 986,12
<b>TOTAL AU 31 12 2015</b>	<b>4 625 803.35</b>

## Encours de la dette au 01/01/2017



Soit une capacité de désendettement globale simulée à 3,7 ans (encourt global Grand Orb / CAF globale Grand Orb soit : 4 625 800 / 1 251 175)

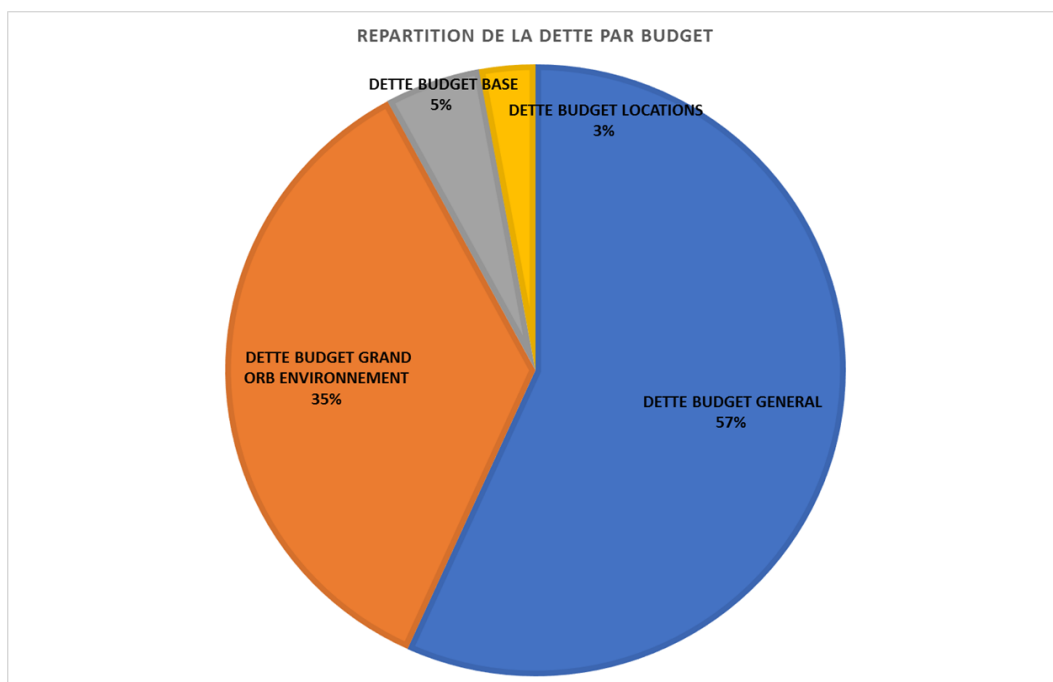
La dette totale de la Communauté représente 38% de ses recettes de fonctionnement, et un peu moins de 4 ans de son épargne brute.

La Communauté a un endettement raisonné qui doit rester en proportion de son épargne, et ne doit pas dépasser 8 ans de capacité de désendettement.

Notons que les budgets bases et locations présentent un endettement important par rapport à la surface de leur budget et leur épargne.

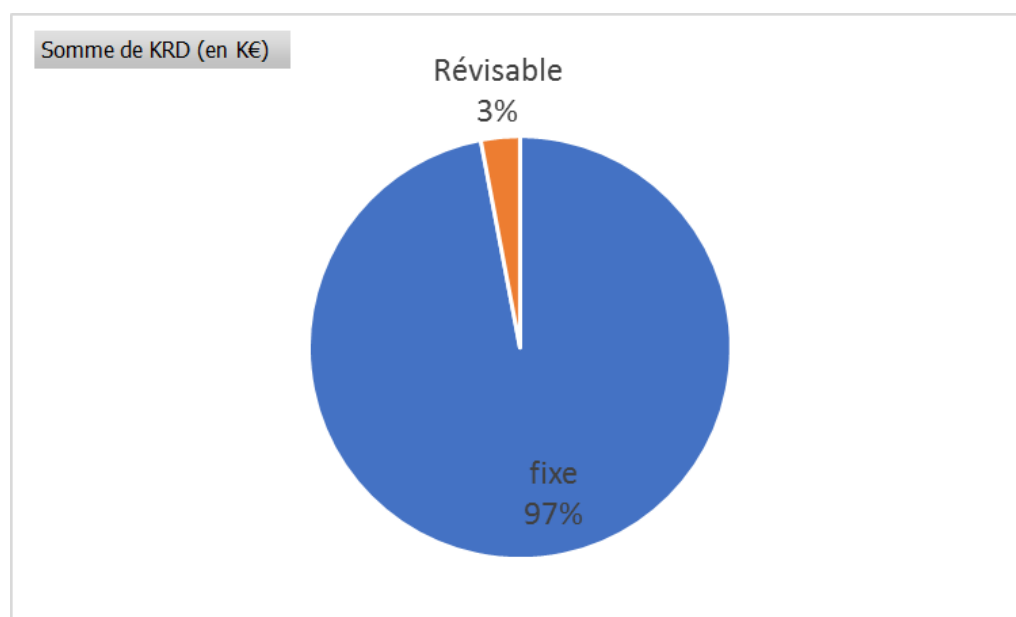
## 2 – Structure de la dette

Répartition de la dette par budget



La dette est composée de taux fixe à 97% et présente donc un risque à la hausse des taux très faible (l'encours en taux révisable est de 138K€).

Le taux moyen en 2017 est de 3,86%.



### 3 – Perspectives 2017

Grand Orb a contracté fin 2016 deux emprunts d'un montant total de 600 000 euros pour financer l'acquisition du siège.

Le taux d'endettement de notre structure est assez faible, et les taux d'intérêt restent bas, ce qui rend ce type de financement attractif.

Pour autant, notre Communauté de Communes n'envisage pas de contracter de nouveaux emprunts courant 2017.

## VI – Structure et évolution des effectifs

- Structure des effectifs par type de contrat (public, privé, vacataires, etc.) en 2016 et prévision 2017

TYPES DE CONTRAT	2016	2017
Public	19	20
Privé	11	13
TOTAL	30	33

- **Structure par cadres d'emplois 2016 et 2017**

Ce tableau mentionne les emplois occupés par des agents fonctionnaires.

Cadres d'emplois	2016	2017
Attachés	4	4
Rédacteurs	3	4
Adjointes administratifs	9	9
Ingénieurs	2	2
Techniciens	1	2
Agents de maîtrise	1	1
Adjointes techniques	25	25
Animateurs	3	3
Adjointes d'animation	3	3
TOTAL	51	53

- **Evolution des charges de personnel et des effectifs depuis 2014 et prévisions 2017**

Année	2014	2015	2016	2017
Charges de personnel en €	2 013 395	2 262 494	2 828 532	*3 066 546
Effectif	65	68	81	86

\* avec prise en compte du RIFSEEP

La forte augmentation des effectifs et des charges de personnels en 2016 résulte de la conjonction de plusieurs facteurs :

- **Les transferts de charges** opérés en 2016 ont notamment concerné le Tourisme et l'Ecole de Musique, et se sont traduits par le transfert des personnels affectés à ces services :
  - 2,5 ETP pour l'Office de Tourisme de Bédarieux
  - 10 professeurs de musique à temps partiel
- **Le recrutement** de personnels (recrutement direct ou mise à disposition) en liaison avec la structuration progressive de Grand Orb :

- Création de postes de directeurs : Services Techniques, Tourisme
  - Création d'un service Communication,
  - Création d'un poste de développeur économique.
- **Le remplacement** de personnels sur des postes devenus vacants :
- Un Ingénieur développement durable,
  - Un Directeur des Finances et un Directeur des Ressources Humaines.

En 2017, la gestion des ressources humaines continuera de s'exercer dans un cadre budgétaire très rigoureux.

Il y aura certes une augmentation des charges de personnel pour 2017, mais qui s'explique par plusieurs éléments :

- Certains agents ont été recrutés en cours d'année 2016 : leur rémunération impactera en 2017 l'ensemble de l'exercice budgétaire,
- Les charges de personnel, à effectif constant, sont impactées par le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et notamment cette année : l'augmentation de 0.6% du point d'indice au 01.02.2017, et le dispositif PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations)
- 2017 sera l'année de mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire : le RIFSEEP
- Il n'est pas prévu de recruter de nouveaux personnels en 2017, si ce n'est dans le cadre d'activités nécessitant des compétences très spécifiques.

Dans ce contexte de nécessaire maîtrise de l'évolution des charges de personnels, une réflexion globale est engagée sur l'évolution de l'organigramme. En outre, les départs ne sont pas forcément remplacés à l'identique :

- Exemple service communication : non remplacement du poste de Web Master

- **Temps de travail :**

Au sein de Grand Orb, le temps de travail des agents est de 1 607 heures conformément à la réglementation



# **A N N E X E S**

## **ANNEXE 1    Présentation par chapitre des CA 2016 des différents budgets annexes**

Budget Grand Orb Environnement

Budget Locations immobilières

Budget RAM : Relais Assistantes Maternelles

Budget Base de Loisirs

Budget ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Budget SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

## **ANNEXE 2    Vision consolidée des CA 2016 et de l'investissement**

## **ANNEXE 3    Investissement – les réalisations 2016**

## **ANNEXE 4    Investissement – les engagements pluriannuels**

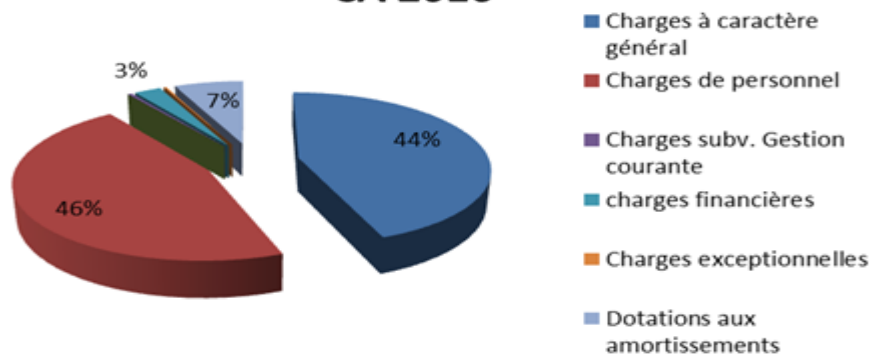
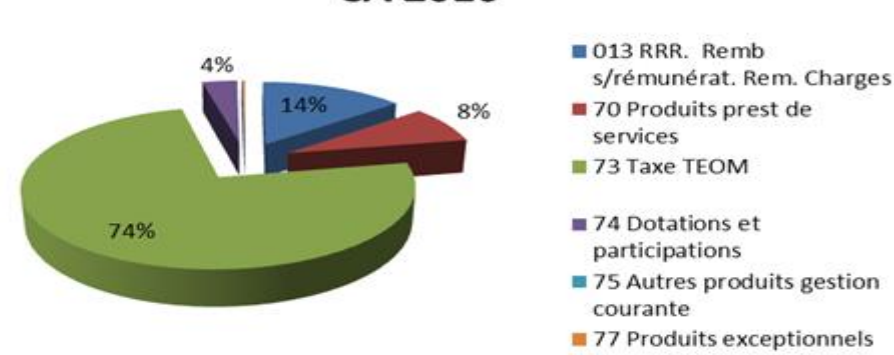
## BUDGET GRAND ORB ENVIRONNEMENT AU 31/12/16

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap		BP 2016	Réalisé
011	Charges à caractère général	1 775 141.22 €	1 260 083.14 €
012	Charges de personnel	1 436 136.48 €	1 306 732.91 €
023	Virement section d'investisst	533 986.30 €	€
042	opérations d'ordre	192 621.00 €	199 821.00 €
65	Charges subv. Gest° courante	13 250.00 €	10 859.98 €
66	charges financières	76 000.00 €	75 684.04 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4 027 135.00 €</b>	<b>2 853 181.07 €</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap		BP 2016	Réalisé
002	Excédent antérieur reporté	635 021.79 €	€
013	RRR. Remb s/ Rem. Charges	490 000.00 €	480 183.76 €
70	Produits prestat° de services	284 654.00 €	265 952.83 €
73	Taxe TEOM	2 509 094.00 €	2 514 509.00 €
74	Dotations et participations	108 365.21 €	116 307.86 €
75	Autres produits gestion courante	€	2 040.07 €
77	Produits exceptionnels	€	7 200.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4 027 135.00 €</b>	<b>3 386 193.52 €</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT  
CA 2016RECETTES DE FONCTIONNEMENT  
CA 2016

Résultat de fonctionnement 2016	533 012.45 €
Excédent de fonctionnement 2015 reporté	635 021.79 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé 2016</b>	<b>1 168 034.24 €</b>

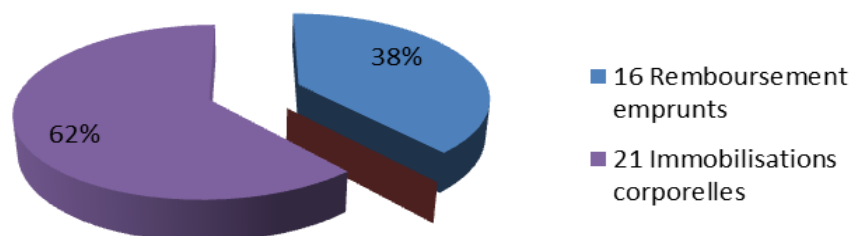
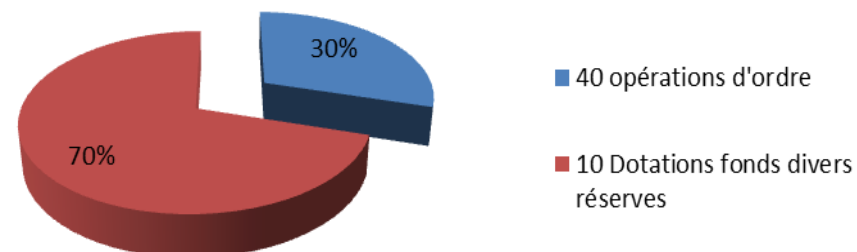
## BUDGET GRAND ORB ENVIRONNEMENT AU 31/12/16

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre		BP 2016	Réalisé
16	Remboursement emprunts	155 000.00 €	154 119.45 €
20	Immobilisation incorporelles	25 000.00 €	€
21	Immobilisations corporelles	1 464 471.00 €	246 430.12 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 644 471.00 €</b>	<b>400 549.57 €</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap		BP 2016	Réalisé
001	Solde investissement reporté	392 274.70 €	€
021	Virement de la section fonctionnnt	533 986.30 €	- €
024	Produit des cessions	7 200.00 €	€
28	Amortissements opérations d'ordre	192 621.00 €	199 821.00 €
10	Dotations fonds divers réserves	449 556.00 €	474 983.97 €
13	Subventions d'investissement	68 833.00 €	€
<b>TOTAL</b>		<b>1 644 471.00 €</b>	<b>674 804.97 €</b>

DEPENSES D INVESTISSEMENT  
CA 2016RECETTES D INVESTISSEMENT  
CA 2016

Résultat d'investissement 2016	274 255.40 €
Excédent d'investissement 2015 reporté	392 274.70 €
<b>Résultat d'investissement cumulé 2016</b>	<b>666 530.10 €</b>

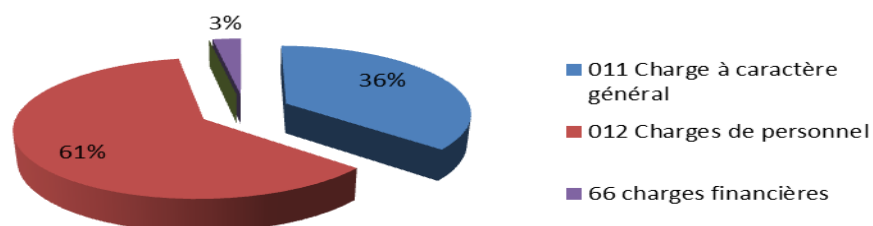
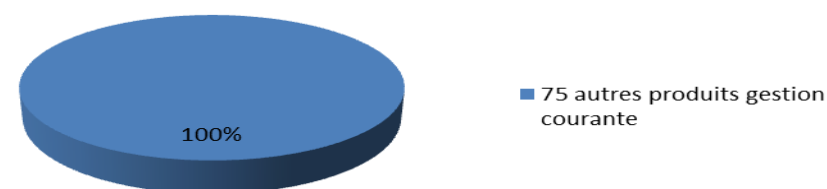
## BUDGET LOCATIONS IMMOBILIERES AU 31/12/16

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap		BP 2016	Réalisé
011	Charges à caractère général	58 400.00 €	27 358.43 €
012	Charges de personnel	46 500.00 €	46 030.70 €
023	Virement section d'investissement	17 479.84 €	€
66	charges financières	2 200.00 €	2 152.84 €
<b>TOTAL</b>		<b>124 579.84 €</b>	<b>75 541.97 €</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		BP 2016	Réalisé
002	Excédent antérieur reporté	69 579.84 €	
75	Autres produits gestion courante	55 000.00 €	54 015.10 €
<b>TOTAL</b>		<b>124 579.84 €</b>	<b>54 015.10 €</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT  
CA 2016RECETTES DE FONCTIONNEMENT  
CA 2016

Résultat de fonctionnement 2016	-	21 526.87 €
Excédent de fonctionnement 2015 reporté		69 579.84 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé 2016</b>		<b>48 052.97 €</b>

## BUDGET LOCATIONS IMMOBILIERES AU 31/12/16

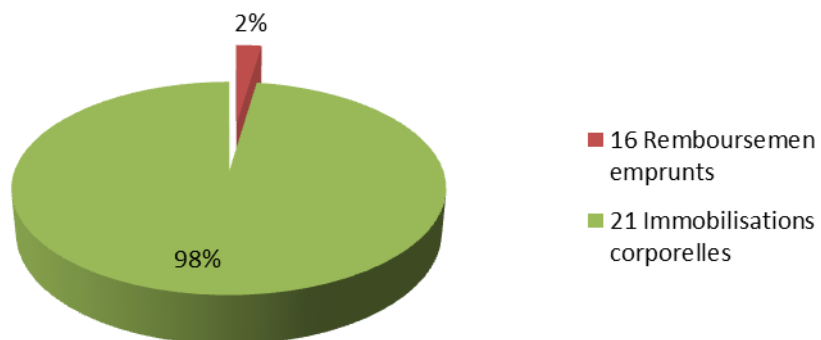
### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap		BP 2016	Réalisé
020	Dépenses imprévues	23 707.50 €	€
16	Remboursement emprunts	6 100.00 €	6 013.88 €
21	Immobilisations corporelles	310 383.84 €	250 928.07 €
	<b>TOTAL</b>	<b>340 191.34 €</b>	<b>256 941.95 €</b>

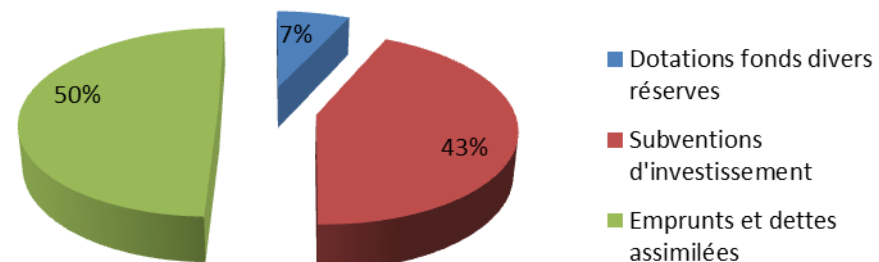
### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre		BP 2016	Réalisé
001	solde investissement reporté	38 211.50 €	€
	Virement section de fonctionnement		€
021		17 479.84 €	
10	Dotations fonds divers réserves	20 000.00 €	20 000.00 €
13	Subventions d'investissement	124 500.00 €	124 500.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	140 000.00 €	142 000.00 €

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT CA 2016



### RECETTES D'INVESTISSEMENT CA 2016



Résultat d'investissement 2016	29 558.05 €
Excédent d'investissement 2015 reporté	38 211.50 €
Résultat d'investissement cumulé 2016	67 769.55 €

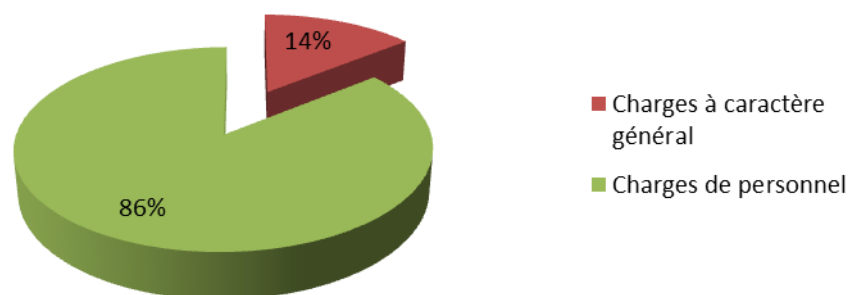
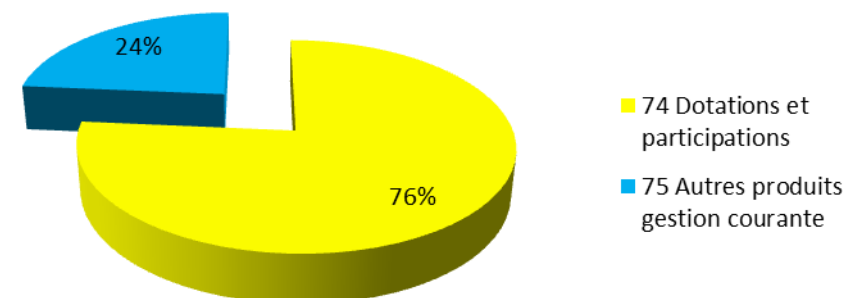
## BUDGET R A M AU 31/12/16

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap		BP 2016	Réalisé
002	Déficit antérieur reporté	19 984.85 €	€
011	Charges à caractère général	8 540.00 €	6 482.38 €
012	Charges de personnel	43 268.00 €	38 966.13 €
023	Virement section d'investissement	3 428.44 €	- €
<b>TOTAL</b>		<b>75 221.29 €</b>	<b>45 448.51 €</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap		BP 2016	Réalisé
70	Produits des services	1 198.00 €	€
74	Dotations et participations	50 187.00 €	52 818.10 €
75	Autres produits gestion courante	23 836.29 €	16 313.07 €
<b>TOTAL</b>		<b>75 221.29 €</b>	<b>69 131.17 €</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT  
CA 2016RECETTES DE FONCTIONNEMENT  
CA 2016

Résultat de fonctionnement 2016	23 682.66 €
Excédent/Déficit de fonctionnement 2015 reporté	- 19 984.85 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé 2016</b>	<b>3 697.81 €</b>

**BUDGET R A M AU 31/12/16**

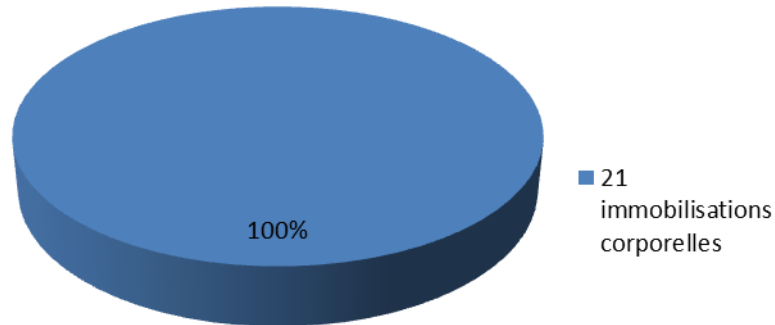
**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap		BP 2016	Réalisé
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	23 085.44 €	€
21	Immobilisations corporelles	1 366.00 €	1 295.95 €
<b>TOTAL</b>		<b>24 451.44 €</b>	<b>1 295.95 €</b>

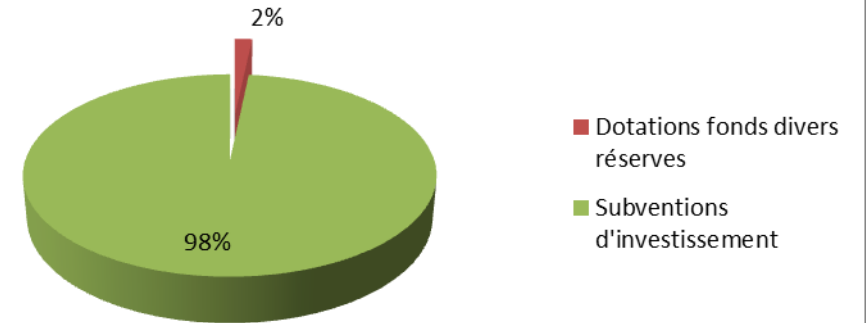
**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap		BP 2016	Réalisé
021	Virement section de fonctionnement	3 428.44 €	€
10	Dotations fonds divers réserves	200.00 €	345.43 €
13	Subventions d'investissement	20 823.00 €	20 338.15 €
<b>TOTAL</b>		<b>24 451.44 €</b>	<b>20 683.58 €</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT  
CA 2016**



**RECETTES D'INVESTISSEMENT  
CA 2016**



<b>Résultat d'investissement 2016</b>	<b>19 387.63 €</b>
<b>Excédent/Déficit d'investissement 2015 reporté</b>	<b>- 23 085.44 €</b>
<b>Résultat d'investissement cumulé 2016</b>	<b>- 3 697.81 €</b>

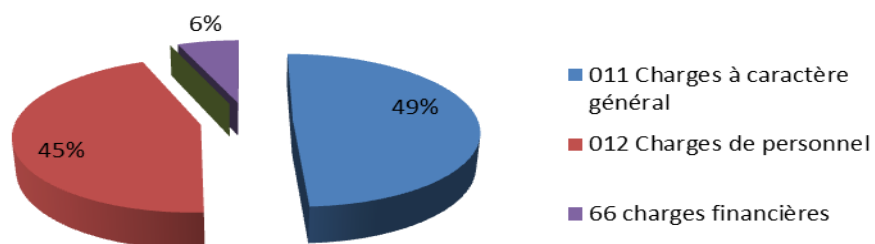
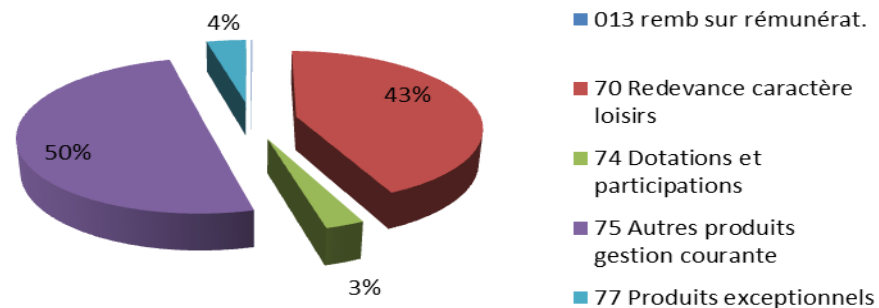
## BUDGET BASE DE LOISIRS AU 31/12/16

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap		BP 2016	Réalisé
011	Charges à caractère général	98 370.00 €	97 026.74 €
012	Charges de personnel	88 962.00 €	87 724.89 €
023	Virement section d'investissement	49 330.00 €	€
66	charges financières	12 200.00 €	12 191.96 €
<b>TOTAL</b>		<b>248 862.00 €</b>	<b>196 943.59 €</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap		BP 2016	Réalisé
013	remb sur rémunérat.		162.00
70	Redevance caractère loisirs	85 662.00 €	94 167.26 €
74	Dotations et participations	6 700.00 €	6 377.93 €
75	Autres produits gestion courante	141 500.00 €	110 000.00 €
77	Produits exceptionnels	15 000.00 €	8 755.82 €
<b>TOTAL</b>		<b>248 862.00 €</b>	<b>219 463.01 €</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT  
CA 2016RECETTES DE FONCTIONNEMENT  
CA 2016

Résultat de fonctionnement 2015	22 519.42 €
Excédent/Déficit de fonctionnement 2014 reporté	- €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé 2015</b>	<b>22 519.42 €</b>



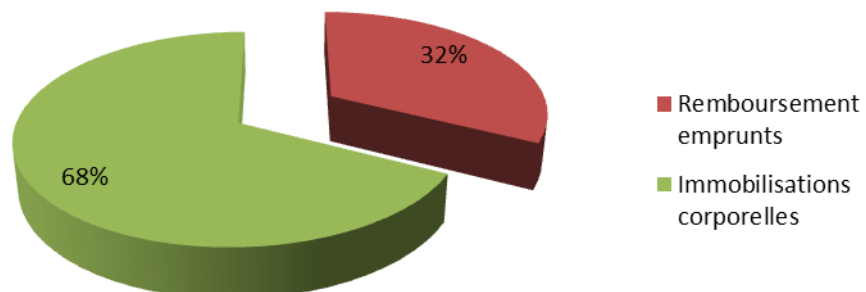
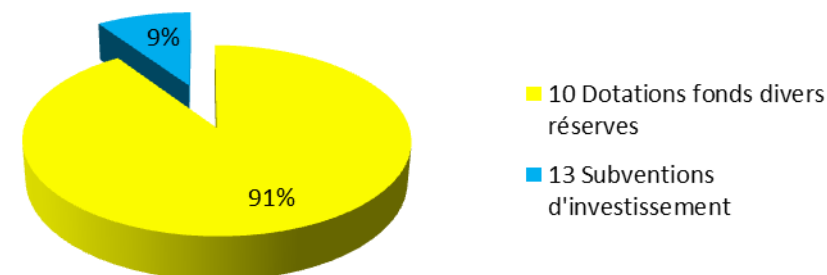
## BUDGET BASE DE LOISIRS AU 31/12/16

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap		BP 2016	Réalisé
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	145 201.49 €	€
16	Remboursement emprunts	20 600.00 €	20 563.35 €
21	Immobilisations corporelles	70 000.00 €	42 796.78 €
	<b>TOTAL</b>	<b>235 801.49 €</b>	<b>63 360.13 €</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap		BP 2016	Réalisé
021	Virement section de fonctionnement	49 330.00 €	€
10	Dotations fonds divers réserves	110 076.47 €	108 654.49 €
13	Subventions d'investissement	6 395.02 €	11 395.02 €
16	Emprunts et dettes assimilées	70 000.00 €	€
	<b>TOTAL</b>	<b>235 801.49 €</b>	<b>120 049.51 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT  
CA 2016RECETTES D'INVESTISSEMENT  
CA 2016

Résultat d'investissement 2016	56 689.38 €
Déficit d'investissement 2015 reporté	- 145 201.49 €
Résultat d'investissement cumulé 2015	- 88 512.11 €

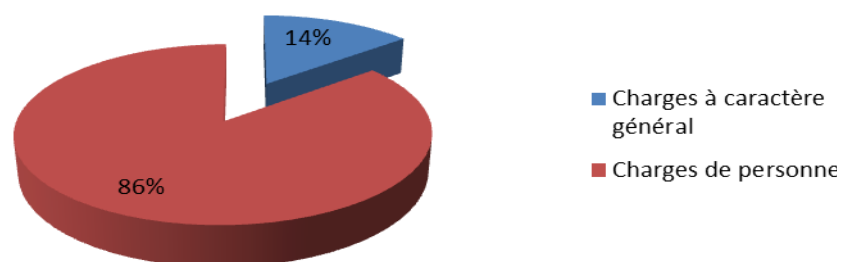
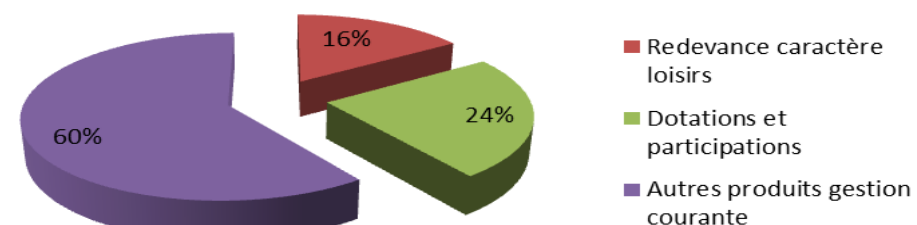
## BUDGET A L S H AU 31/12/16

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap		BP 2016	Réalisé
011	Charges à caractère général	16 700.00 €	9 550.35 €
012	Charges de personnel	64 730.00 €	57 967.79 €
	<b>TOTAL</b>	<b>81 430.00 €</b>	<b>67 518.14 €</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap		BP 2016	Réalisé
002	Excédent antérieur reporté	701.83 €	€
70	Redevance caractère loisirs	9 500.00 €	10 631.20 €
74	Dotations et participations	15 936.00 €	15 992.50 €
75	Autres produits gestion courante	55 292.17 €	40 192.61 €
	<b>TOTAL</b>	<b>81 430.00 €</b>	<b>66 816.31 €</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT  
CA 2016RECETTES DE FONCTIONNEMENT  
CA 2016

Résultat de fonctionnement 2016	-	701.83 €
Excédent de fonctionnement 2015 reporté		701.83 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2016	-	0.00 €

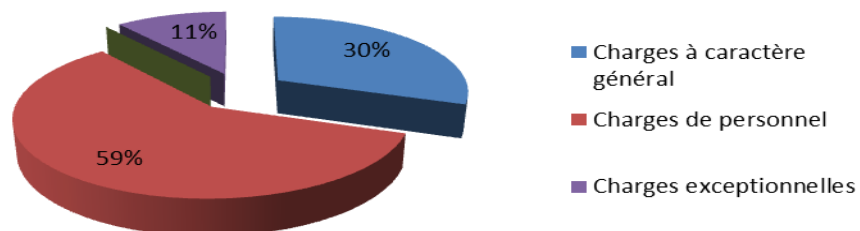
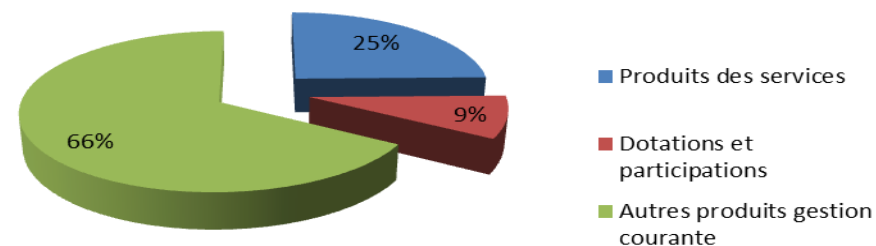
## BUDGET S P A N C AU 31/12/16

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap		BP 2016	Réalisé
002	Déficit antérieur reporté	5 514.56 €	€
011	Charges à caractère général	8 670.00 €	8 670.00 €
012	Charges de personnel	19 500.00 €	16 905.19 €
023	Virement section d'investissement	7 464.00 €	€
67	Charges exceptionnelles	21 500.00 €	3 123.01 €
<b>TOTAL</b>		<b>62 648.56 €</b>	<b>28 698.20 €</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap		BP 2016	Réalisé
70	Produits des services	15 000.00 €	9 232.35 €
74	Dotations et participations	22 750.00 €	3 250.00 €
75	Autres produits gestion courante	24 898.56 €	24 898.56 €
77	Produits exceptionnels		0.20 €
<b>TOTAL</b>		<b>62 648.56 €</b>	<b>37 381.11 €</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT  
CA 2016RECETTES DE FONCTIONNEMENT  
CA 2016

<b>Résultat de fonctionnement 2016</b>	<b>8 682.71 €</b>
<b>Excédent/Déficit de fonctionnement 2015 reporté</b>	<b>- 5 514.56 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement cumulé 2016</b>	<b>3 168.15 €</b>

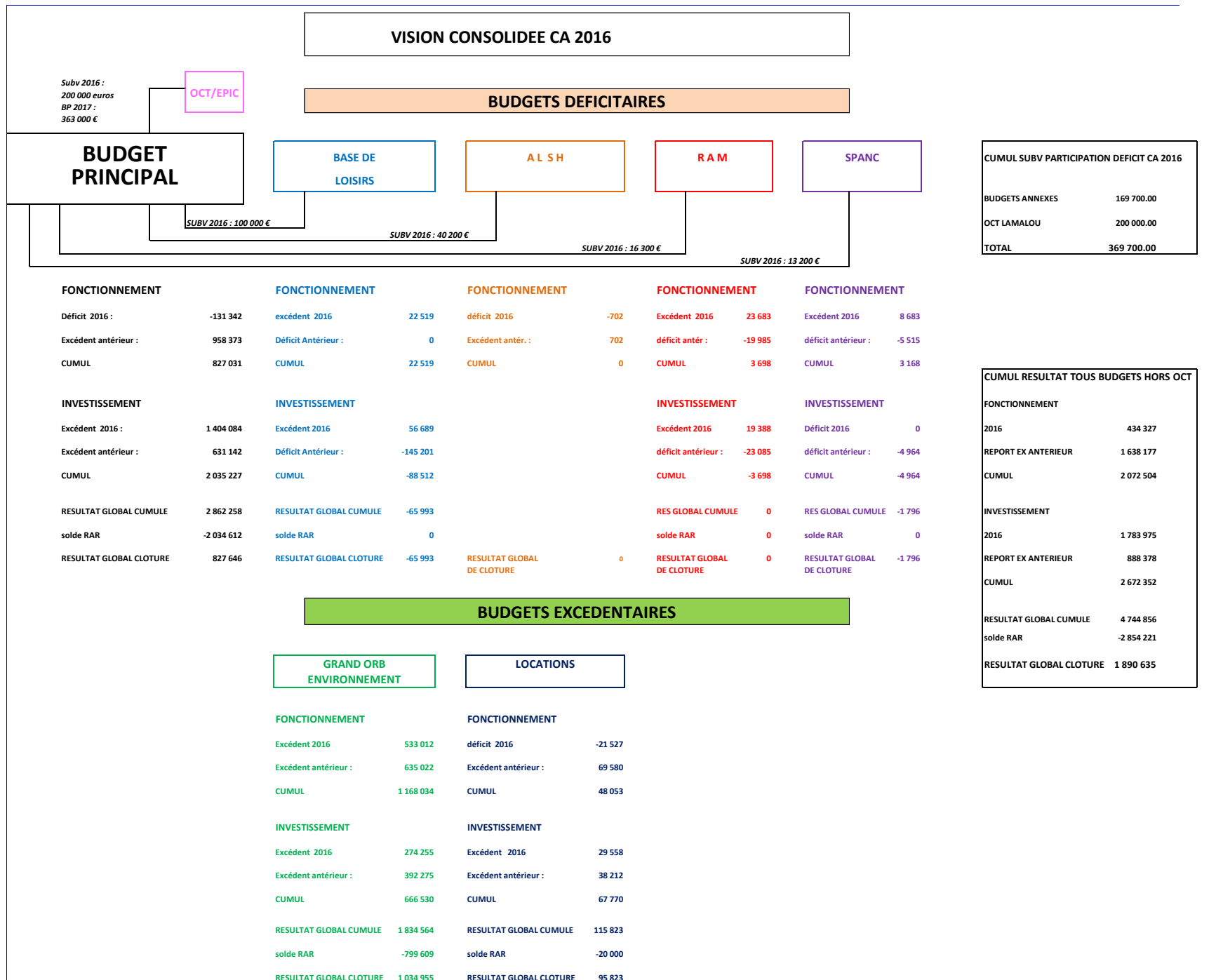
**BUDGET SPANC AU 31/12/16****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre		BP 2016	Réalisé
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	4 964.00 €	€
21	Immobilisations corporelles	2 500.00 €	€
	<b>TOTAL</b>	<b>7 464.00 €</b>	<b>- €</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre		BP 2016	Réalisé
021	Virement section de fonctionnement	7 464.00 €	€
	<b>TOTAL</b>	<b>7 464.00 €</b>	<b>€</b>

<b>Résultat d'investissement 2016</b>	- €
<b>Excédent/Déficit d'investissement 2015 reporté</b>	- 4 964.00 €
<b>Résultat d'investissement cumulé 2016</b>	- 4 964.00 €



# VISION CONSOLIDÉE CA 2016 INVESTISSEMENT

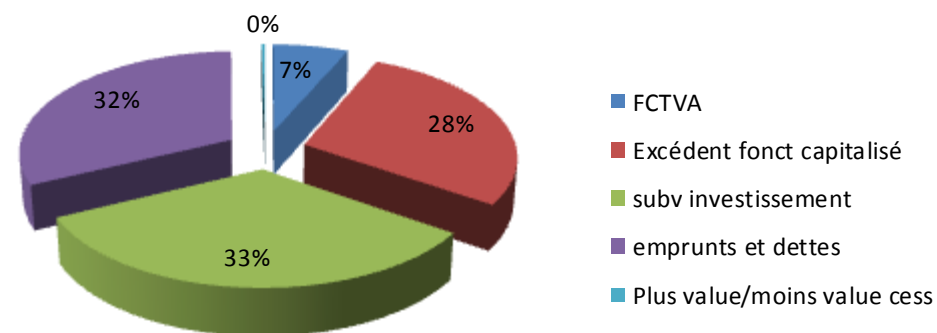
ANNEXE 2

DEPENSES D INVESTISSEMENT		TOTAL
001	Solde d'exéc invt reporté	0
020	Dep impreuves invt	0
040		0
16	rembt emprunts	394 626
20	immo incorporelles	26 501
204	subv d équipement versées	123 663
21	immo corporelles	671 322
23	immo en cours	174 813
<b>TOTAL</b>		<b>1 390 924</b>
DRI		

RECETTES INVESTISSEMENT		TOTAL
001	Solde d'exéc invt reporté	0
021	virt sect fonctionnement	0
024	produits des cessions	0
040	opé d ordre (amortissement)	848 513
10222	FCTVA	151 108
1068	Excédent fonct capitalisé	654 358
13	subv investissement	771 721
16	emprunts et dettes	742 000
192	Plus value/moins value cess	7 200
<b>TOTAL</b>		<b>3 174 900</b>
RRF		

**RESULTAT** **1 783 976**

## Financement de l'investissement Budgets consolidés



# Les principales opérations d'investissement réalisées en 2016

ANNEXE 3

<b>BUDGET GENERAL</b>			
<b>Nature de l'opération</b>	<b>Réalisé 2016</b>	<b>Subventions</b>	<b>Observations</b>
Barrage Biconque : déconstruction	146 628.00 €	407 474.11	décalage versement subvention N-1
Local Bien être	40 210.00 €		
Gros travaux berges post crues	28 415.00 €	122 630.00	décalage versement subvention N-1
Désembaclement ripisylves		41 947.00	décalage versement subvention N-1
Sécurisation Bourgès	28 185.00 €		
Caserne Pompiers		11 041.50	décalage versement subvention N-1
Maison Culture le Pradal (Citerne)	13 626.00 €		
Domaine de la pièce	9 710.00 €	1 942.00	
point Multiservices St Genies		30 453.00	décalage versement subvention N-1
acquisition du siège		600 000.00	emprunt débloqué mais signature 1er trim 2017
<b>autres dépenses d'investissement</b>			
Immo incorporelles (chap 20)	13 143.00 €		Etudes tourisme + transfert eau assainissement/Prises de vues Grand Orb/ logiciels et création site internet
Fonds de concours (chap 204)	123 662.00 €		<b>Fds de concours 2015</b> : Villemagne, le Poujol, St Etienne d'Est, la Tour, Lunas , Joncels, Hérépian - <b>Fds de concours 2016</b> : le Bousquet, St Genies, St Gervais, Camplong
<b>TOTAL</b>	<b>403 579.00 €</b>	<b>1 215 487.61 €</b>	

<b>BUDGET GRAND ORB ENVIRONNEMENT</b>			
<b>Nature de l'opération</b>	<b>Réalisé 2016</b>	<b>Subventions</b>	<b>Observations</b>
Camion IVECO	160 800.00 €		
bacs, composteurs, colonnes à verre	49 740.00 €		
peugeot 208	13 494.00 €		
matériel informatique	3 214.00 €		
enseigne façade et adhésif panneauage	8 790.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>236 038.00 €</b>	<b>- €</b>	
<b>BUDGET BASE DE LOISIRS</b>			
<b>Nature de l'opération</b>	<b>Réalisé 2016</b>	<b>Subventions</b>	<b>Observations</b>
Réhabilitation clôtures suite inondations	20 720.00 €	6 395.00	
équipements aire de jeux	13 260.00 €		
panneau régulation chlore	4 667.00 €		
abri bois et casiers de vestiaires	3 400.00 €		
vitrine extérieure	765.00 €		
panneaux cheminement pédagogique		5 000.00	décalage versement subvention N-1
<b>TOTAL</b>	<b>42 812.00 €</b>	<b>11 395.00 €</b>	
<b>BUDGET LOCATIONS</b>			
<b>Nature de l'opération</b>	<b>Réalisé 2016</b>	<b>Subventions</b>	<b>Observations</b>
achat fonderie de cloches	213 516.00 €	124 500.00	et financement par un emprunt de 140 000 euros
travaux sur atelier relais	33 554.00 €		
communication AGORA (totem, panneaux.	3 857.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>250 927.00 €</b>	<b>124 500.00 €</b>	



Nature de l'opération	2016	Réalisé 2016	2017	2018	2019	2020
<b>Bennes à renouveler</b>		8 bennes 29 113.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €
<b>Têtes de Bornes enterrées</b> O.M		0	3 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
JAUNE		0	3 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
<b>Entretien des cuvelages</b>						
Nettoyage	3 500.00 €	3 146.00 €	7 000.00 €	7 000.00 €	7 000.00 €	7 000.00 €
Contrat de maintenance en étude			10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
Entretien de maintenance en étude		5 566.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
<b>Colonnes à verres</b>	25 200.00 €	25 185.60 €	17 000.00 €	16 800.00 €	16 800.00 €	16 800.00 €
nettoyage et entretien		3 025.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
<b>Containers individuels</b>	10 000.00 €	8 720.00 €	17 000.00 €	17 500.00 €	17 500.00 €	17 500.00 €
<b>Entretiens Décheteries</b>	40 000.00 €	0.00 €	40 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
<b>Véhicules</b>						
Camions bom	170 000.00 €	report 2017	350 000.00 €	180 000.00 €	180 000.00 €	180 000.00 €
Camions Poly bennes						
Camion grue						85 000.00 €
Camions de déchetteries	130 000.00 €	117 000.00 €				
Equipement GPRS			29 785.92 €			
Tractopelles					5 000.00 €	
Véhicules légers utilitaires "classiques"	20 000.00 €		19 000.00 €	39 000.00 €		
Véhicules léger électriques	18 000.00 €	0.00 €	18 000.00 €			
<b>Sous total hors infrastructures</b>	<b>416 700.00 €</b>	<b>191 755.60 €</b>	<b>575 785.92 €</b>	<b>348 300.00 €</b>	<b>314 300.00 €</b>	<b>394 300.00 €</b>

## GO ENVIRONNEMENT (suite)

Nature de l'opération	2016	Réalisé 2016	2017	2018	2019	2020
<b>Nouvelle déchetterie</b>						
Terrain	40 000.00 €	0.00 €	350 000.00 €			
ETUDE	50 000.00 €	0.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €		
TRAVAUX	100 000.00 €	0.00 €	150 000.00 €	100 000.00 €	300 000.00 €	
Amenagement paysagers				50 000.00 €		
<b>Sous total</b>	<b>190 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>550 000.00 €</b>	<b>200 000.00 €</b>	<b>300 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Energie verte</b>						
Rachat toiture photovoltaïque	170 000.00 €	0.00 €	185 000.00 €			
<b>Sous total</b>	<b>170 000.00 €</b>		<b>185 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>		
<b><u>Sous total infrastructures</u></b>	<b>360 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>735 000.00 €</b>	<b>200 000.00 €</b>	<b>300 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>776 700.00 €</b>	<b>191 755.60 €</b>	<b>1 300 000.00 €</b>	<b>548 300.00 €</b>	<b>614 300.00 €</b>	<b>394 300.00 €</b>

### BUDGET PRINCIPAL

Nature de l'opération	2016	Réalisé 2016	2017	2018	2019	2020
FONDS DE CONCOURS	150 000.00 €	123 662.00 €	150 000.00 €	150 000.00 €	150 000.00 €	150 000.00 €
OPERATIONS SUR BERGES	340 000.00 €	28 415.00 €	311 000.00 €	340 000.00 €	322 000.00 €	
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>490 000.00 €</b>	<b>152 077.00 €</b>	<b>461 000.00 €</b>	<b>490 000.00 €</b>	<b>472 000.00 €</b>	<b>150 000.00 €</b>

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Prend acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2017 ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération

**Vote POUR : 44**  
**Vote CONTRE : 0**  
**Abstention(s) : 0**

**Question n° 2****Objet : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 87 et 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire NOR : RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 13 mars 2017,

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) aux agents de la Communauté de Communes Grand Orb, afin, notamment, de revaloriser la rémunération des agents de catégorie C, de permettre l'attractivité de certains profils difficiles à recruter, de réduire les disparités entre agents assurant les mêmes fonctions, de responsabiliser plus encore les encadrants et de disposer d'un levier de motivation et de valorisation professionnelle.

Le RIFSEEP est applicable aux cadres d'emplois concernés par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014, soit à ce jour pour

- La catégorie A, les cadres d'emplois des attachés territoriaux (ce qui engendre la disparition de la prime de fonctions et de résultats)
- La catégorie B, les cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux, des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, des animateurs territoriaux
- La catégorie C, les cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, des adjoints territoriaux d'animation, des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives.

La transposition du RIFSEEP dans la fonction publique territoriale est effective au fur et à mesure que sont publiés les décrets d'application relatifs aux différents cadres d'emplois pour la fonction publique d'état.

Pour les cadres d'emplois qui sont dans l'attente de la publication d'un décret pour la mise en œuvre du RIFSEEP<sup>1</sup>, le régime indemnitaire applicable est défini par les dispositions de la délibération du 23 mars 2016. Cette dernière reste également valable pour les cadres d'emplois exclus du RIFSEEP, notamment les assistants territoriaux d'enseignement artistique

Le Président propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution :

Le nouveau Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est composé de deux parties :

I/ L'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (I.F.S.E.) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle.

II/ Le complément Indemnitare Annuel (C.I.A.), pour récompenser l'engagement professionnel et la manière de servir.

### **I/ Mise en place de l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (I.F.S.E.)**

#### **1. Principe de l'IFSE**

L'indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (I.F.S.E.) vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitare.

Cette indemnité repose, d'une part sur une formalisation des critères professionnels, d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

#### **2. Les bénéficiaires**

Le présent régime indemnitare est attribué aux agents titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public.

Les agents contractuels de droit privé (ex : CAE, Contrat Avenir, Apprentis...) ne peuvent pas percevoir l'I.F.S.E. Ils peuvent cependant percevoir une gratification qui devra être prévue préalablement dans la convention tripartite.

#### **3. Détermination des groupes de fonction et des montants maxima :**

Les groupes de fonctions sont déterminés à partir de critères professionnels tenant compte :

- des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception (cadres d'emplois de catégorie A) ;
  - Niveau hiérarchique,
  - Nombre de collaborateurs
  - Type de collaborateurs encadrés
  - Organisation du travail des agents et gestion des plannings
  - Supervision, accompagnement d'autrui, tutorat
  
- de la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions (cadres d'emplois de catégorie B) ;
  - Technicité et niveau de difficulté
  - Champ d'application polyvalence
  - Diplômes
  - Habilitations
  - Actualisation de connaissances (formations...)
  - Connaissances requises
  - Autonomie

- des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel (cadres d'emplois de catégorie C)
  - Relations externes et internes
  - Variabilité des horaires
  - Obligation d'assister aux instances
  - Engagement de la responsabilité financière
  - Engagement de la responsabilité juridique
  - Acteur de la prévention
  - Sujétions horaires
  - Impact sur l'image de la structure publique territoriale

L'IFSE est également modulée en fonction de l'expérience professionnelle qui est assimilée à la connaissance acquise par la pratique et repose sur :

- l'élargissement des compétences ;
- l'approfondissement des savoirs ;
- la consolidation des connaissances pratiques assimilées sur un poste

Chaque part de l'I.F.S.E. correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés ci-dessous et applicable aux fonctionnaires de l'État.

Chaque cadre d'emplois repris ci-après est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

Catégorie	Groupe fonctionnel	Emploi	Montant individuel maximal annuel IFSE (en €)
A	Groupe 1	Directeur (trice) Général(e) des services	36 210
	Groupe 2	Directeur (trice) Général(e) adjoint (e)	32 130
	Groupe 3	Directeur (trice) ou Responsable d'un service, membre du Comité de Direction Président	25 500
	Groupe 4	Responsable ou expert non membre du Comité de Direction Président	20 400
B	Groupe 1	Responsable membre du Comité de Direction Président avec encadrement	17 480
	Groupe 2	Responsable ou expert non membre du Comité de Direction Président (avec encadrement permanent ou fort enjeu pour la collectivité)	16 015
	Groupe 3	Directeur (trice) ou responsable avec encadrement ponctuel ou expert sans encadrement	14 650
C	Groupe 1	Sujétions ou responsabilités particulières ; encadrement d'une équipe ; maîtrise d'une compétence rare	11 340
	Groupe 2	Fonctions opérationnelles	10 800

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel.

#### **4. Révision de l'IFSE**

Le montant de l'IFSE est réexaminé :

- en cas de changement de fonctions ;
- tous les quatre ans (*au moins*), en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent ;
- en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

#### **5. Modalités de maintien ou de suppression de l'I.F.S.E.**

Concernant les indisponibilités physiques et conformément au décret n°2010-997 du 26 août 2010, l'IFSE sera maintenue dans les mêmes conditions que le traitement, durant les congés suivants :

- congés de maladie ordinaire (traitement maintenu pendant les 3 premiers mois puis réduit de moitié pour les 9 mois suivants) ;
- congés de longue maladie (traitement maintenu pendant la 1ère année puis réduit de moitié pour les 2 années suivantes);
- congés de longue durée (traitement maintenu pendant les 3 premières années puis réduit de moitié pour les 2 années suivantes);
- congés de grave maladie (traitement maintenu pendant la 1ère année puis réduit de moitié pour les 2 années suivantes);
- congés annuels (plein traitement) ;
- congés pour accident de service ou maladie professionnelle (plein traitement) ;
- congés de maternité, de paternité et d'adoption (plein traitement).

#### **6. Périodicité et modalité de versement**

L'IFSE est versée mensuellement.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

#### **7. Clause de revalorisation**

Les montants individuels pourront être modulés par arrêté de l'autorité territoriale dans les limites et conditions fixées par les textes applicables à la fonction publique d'État.

### **II/ Mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.)**

#### **1. Principe du CIA**

Le CIA est versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir. L'appréciation de la manière de servir se fonde sur l'entretien professionnel. Dès lors, il sera tenu compte de la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, individuels et/ou collectifs.

Plus généralement, seront appréciés :

- la valeur professionnelle de l'agent (qualité du travail réalisé, proposition d'idées ou de solution engendrant des améliorations du service et/ ou des économies en matière de coût du service rendu) ;
- son investissement personnel dans l'exercice de ses missions
- son sens du service public ;
- sa capacité à travailler en équipe ;
- sa contribution au collectif de travail



## 2. Les Bénéficiaires

Le C.I.A. est versé aux agents titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public.

Les agents contractuels de droit privé (ex : CAE, Contrat Avenir, Apprentis...) ne peuvent pas percevoir le C.I.A. Ils peuvent cependant percevoir une gratification qui devra être prévue préalablement dans la convention tripartite.

## 3. Détermination des groupes de fonction et des montants maxima

Chaque part du C.I.A. correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés ci-dessous et applicable aux fonctionnaires de l'État.

Dépendant de l'évaluation effectuée dans le cadre de l'entretien professionnel, le montant du C.I.A. est donc variable d'une année à l'autre

Chaque cadre d'emplois repris ci-après est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

Catégorie	Groupe fonctionnel	Emploi	Montant maximal individuel annuel C.I.A. (en €)
A	Groupe 1	Directeur (trice) Général(e) des services	6 390
	Groupe 2	Directeur (trice) Général(e) adjoint (e)	5 670
	Groupe 3	Directeur (trice) ou Responsable d'un service, membre du Comité de Direction Président	4 500
	Groupe 4	Responsable ou expert non membre du Comité de Direction Président	3 600
Catégorie	Groupe fonctionnel	Emploi	Montant maximal individuel annuel C.I.A. (en €)
B	Groupe 1	Responsable membre du Comité de Direction Président avec encadrement	2 380
	Groupe 2	Responsable ou expert non membre du Comité de Direction Président (avec encadrement permanent ou fort enjeu pour la collectivité)	2 185
	Groupe 3	Directeur (trice) ou responsable avec encadrement ponctuel ou expert sans encadrement	1 995
C	Groupe 1	Sujétions ou responsabilités particulières ; encadrement d'une équipe ; maîtrise d'une compétence rare	1 260
	Groupe 2	Fonctions opérationnelles	1 200

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel.

#### 4. Révision du C.I.A.

Le montant du CIA est révisé annuellement suite à l'entretien professionnel de l'agent.

#### 5. Périodicité et modalité de versement

Le C.I.A. est versé une fois par an en novembre.

Le versement du C.I.A. est soumis à une condition d'ancienneté au sein de la collectivité.

Ainsi, il faut avoir atteint une ancienneté de **6 mois continus** préalablement au versement fixé en novembre pour prétendre au versement du C.I.A, qui sera calculé au prorata de leur temps de service.

Le montant individuel minimum d'attribution du C.I.A. s'élève à 500€ par an.

Le montant du C.I.A. est proratisé en fonction du temps de travail de l'agent.

Les agents quittant la collectivité (retraite, détachement dans une autre collectivité ou une autre fonction publique, mutation) sont admis au bénéfice du C.I.A. au prorata de leur temps de service. Pour cela, avant leur départ, leur hiérarchie procèdera à leur évaluation via l'entretien professionnel (ceci en dehors du calendrier classique inhérent à la campagne d'entretien professionnel)

#### 6. Modalité de maintien ou de suppression

Concernant les indisponibilités physiques durant l'année de référence : Novembre N-1 à octobre N

- Congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée ou congé de grave maladie :
  - De 0 à 5 jours d'absence.....100% du montant minimum d'attribution
  - De 6 à 9 jours d'absence..... 50% du montant minimum d'attribution
  - De 10 à 15 jours d'absence..... .25% du montant minimum d'attribution
  - Au-delà de 15 jours d'absence ..... 0% du montant minimum d'attribution

Ne sont pas comptabilisées comme absences :

- Congés annuels,
- Congés pour accident de service ou maladie professionnelle,
- Congés de maternité, de paternité et d'adoption,
- Autorisations spéciales d'absences,
- Absences statutaires considérées comme temps d'activité (formation, absences syndicales autorisées).

#### 7. Clause de revalorisation

Les montants maxima (plafond) évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables à la fonction publique d'État.

### III/ Les règles de cumul du RIFSEEP

Le RIFSEEP est exclusif de toute autre prime et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir. Ainsi, le RIFSEEP ne pourra se cumuler avec :

- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.) ;
- l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) ;
- l'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P.) ;
- la prime de service et de rendement (P.S.R.) ;
- l'indemnité spécifique de service (I.S.S.) ;

Cependant, il est donc cumulable, par nature, avec :

- *l'indemnité horaire pour travail normal de nuit ;*
- *l'indemnité pour travail dominical régulier ;*
- *l'indemnité pour service de jour férié ;*
- *l'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés ;*
- *l'indemnité d'astreinte ;*
- *l'indemnité de permanence ;*
- *l'indemnité d'intervention ;*
- *l'indemnité horaire pour travail supplémentaire ;*
- *la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction (emploi fonctionnel de direction).*

En vertu du principe de parité avec la fonction publique d'Etat, la Communauté de Communes Grand Orb ne maintiendra pas à titre individuel le montant de régime indemnitaire antérieur, dans le cas où celui-ci dépasse les plafonds réglementaires définis pour le RIFSEEP (pas d'application de l'article 88 alinéa 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984).

Monsieur le Président demande à l'assemblée délibérante :

- d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;
- de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> avril 2017.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- VALIDE le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus ; ;
- AUTORISE le Président à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;
- VALIDE l'inscription des crédits correspondants au budget

**Vote POUR : 44**

**Vote CONTRE : 0**

**Abstention(s) : 0**

## ANNEXE CLASSEMENT DES EMPLOIS

Cat	Gr RIFSEEP	Positionnement	Poste	NB
<b>A</b>	A1	DGS	DGS	1
	A2	DGA	DGA	1
	A3	Directeur/Responsable membres du comité de direction/Président	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Directeurs. Finances, RH, Services Techniques, Tourisme/EPIC</li> <li>•Responsable Culture</li> </ul>	5
	A4	Responsable ou expert non membre du Comité de direction/Président*	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Responsable Développement durable</li> <li>• Chargé(e) de développement économique</li> </ul>	2
			<b>TOTAL A</b>	<b>9</b>

Cat	Gr RIFSEEP	Positionnement	Poste	NB
<b>B</b>	B1	Responsable membre du comité de direction/Président avec encadrement	Responsable Communication	1
	B2	Responsable ou expert non membre du Comité de direction/Président (avec encadrement permanent ou fort enjeu pour la collectivité)*	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Responsable BIT Bédarieux</li> <li>•Responsable Infrastructures/ Bâtiments/moyens</li> <li>•Chargé(e) de communication</li> <li>•Animatrice RAM</li> <li>•Responsable collecte</li> </ul>	5
	B3	Directeur, responsable avec encadrement ponctuel, Expert sans encadrement	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Gestionnaire finances, marchés publics</li> <li>•Assistante administrative EPIC</li> <li>•Directeur ALSH</li> <li>•Chargé APN</li> <li>•Chargé autorisation droit des sols,</li> </ul>	5
			<b>TOTAL B</b>	<b>11</b>

\* Présence ponctuelle au comité de direction/Président, possible en fonction de l'actualité des dossiers à traiter

Cat	Gr RIFSEEP	Positionnement	Métier/Poste	NB
C	C1	Sujétions particulières Encadrement d'une équipe Maîtrise d'une compétence rare	<b>Métier : assistante de direction (3 postes)</b> - Assistante direction générale - Assistante direction Services Techniques - Assistante Président  <b>Métier : conseillère séjour (4 postes)</b>  <b>Métier : gestionnaire (3 postes)</b> - Urbanisme - RH - Finances  <b>Autres postes (3)</b> - - animateur PLPD/DD - Responsable BIT (Avène) - Agent de maîtrise collecte	13
	C2	Fonctions opérationnelles	<b>Métier de la collecte (22)</b> - Agent de collecte (8) - Gardien déchetterie (3) - Chauffeur (7) - Chauffeur ripeur (4)  <b>Autres postes (5)</b> - Agent d'entretien (1) - Agent polyvalent base (1) - Animatrice ALSH (1) - Mécanicien (2)	27
			<b>TOTAL C</b>	<b>40</b>

<sup>1</sup> Les décrets en attente de parution concernent les cadres d'emplois de la filière technique (ingénieurs territoriaux en chef, ingénieurs territoriaux, techniciens territoriaux, agents de maîtrise territoriaux, adjoints techniques territoriaux) et la cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants

**Question n° 3****Objet : Mise en conformité du tableau des effectifs**

Du fait de la mise en œuvre des nouveaux « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), régis par différents décrets, notamment, entre autres, le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale, il y a lieu de mettre en conformité les appellations de grade pour la catégorie C, dans le tableau des effectifs de Grand Orb, ci-joint.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De valider la modification du tableau des effectifs en conséquence

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- VALIDE la modification du tableau des effectifs

**Vote POUR : 44**  
**Vote CONTRE : 0**  
**Abstention(s) : 0**

Services	Cabinet du Président	Direction Générale	Direction Com.	Pôle administration générale	Pôle aménagement local et développement durable	Temps non complet	Pôle services aux habitants	Temps non complet	Pôle technique	Temps non complet	NB POSTES VACANTS	TOTAL DES POSTES BUDGETAIRES PAR GRADE
<b>FILIERES / GRADES</b>												
<b>ADMNISTRATIVE</b>												
Attaché PP				2							1	2
Attaché		1		3	2						3	6
Rédacteur PP 1ère Classe			1									1
Rédacteur			1	3	1						3	5
Adjt adm.PP 1 classe				1								1
Adjt Adm PP 2 classe				1	2							3
Adjt adm.	1	1			3				2		2	7
CDI							1					1
CDD			1		1						2	2
CAE				1			1					2
<b>TECHNIQUE</b>												
Ingenieur PP		1			1						1	2
Ingenieur									1			1
Technicien PP 2ème classe									1			1
Technicien					1				1		2	2
Agent de maîtrise PP									2		1	2
Adjt technique PP 2°classe									9			9
Adjt technique									15	Dont 1 poste à 12h/semaine		15
CDD									3			3
CAE /CUI							1		5			6
CONTRAT AVENIR									2			2
<b>ANIMATION</b>												
Animateur principal 1° cl					1							1
Animateur principal 2° cl					1							1
Animateur					1		1				1	2
Adjt animation					2		1	51.66H/MOIS				3
CDD					1	1 cdd 23h/semaine	10	10 CDD de 9 mois				11
<b>MEDICO SOCIAL</b>												
EJE RAM							1					1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>17</b>		<b>16</b>		<b>41</b>		<b>16</b>	<b>92</b>

**Question n° 4**

**Objet :     Approbation du compte rendu du précédent conseil**

---

Le compte-rendu du dernier Conseil Communautaire vous a été transmis avec la convocation de ce conseil.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du vice-Président décide, à l'**unanimité**, d'approuver le compte-rendu du dernier Conseil Communautaire.



**Question n° 5****Objet : Réseau Grands Sites du Cœur d'Hérault – Election d'un représentant élu**

La Communauté de communes Grand Orb est membre du Syndicat Mixte de la Gestion du Salagou.

Le Syndicat propose le projet de mettre en place un itinéraire qui relie plusieurs Grands Sites : le lac du Salagou, le Cirque de Navacelle, St Guilhem le Désert afin de favoriser leur rayonnement et de mutualiser les moyens.

Pour cela un comité de pilotage sera créé avec les élus du territoire, afin de participer à l'élaboration du projet et de l'animation de celui-ci. La définition du projet inter grand Sites sera intégrée au schéma départemental de l'Hérault.

La méthodologie prévoit une phase diagnostic permettant de recenser l'existant (patrimoine, activités, hébergement...) pour chaque grand Site et définir dans une seconde phase une offre d'itinéraires variés offrant plusieurs modes de découvertes.

Le Syndicat sollicite les collectivités adhérentes pour désigner un représentant élu pour participer au Comité de Pilotage.

Il est proposé de désigner M. Jean LACOSTE, représentant Grand Orb au comité de pilotage.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- DESIGNER Jean LACOSTE représentant de la Communauté de communes Grand Orb au Comité de pilotage du Réseau Grands Sites du Cœur d'Hérault du Syndicat Mixte de Gestion du Salagou

**Vote POUR : 44**

**Vote CONTRE : 0**

**Abstention(s) : 0**

**Question n° 6****Objet : Règlement de participation des communes à l'autofinancement communautaire (fonds de concours)**

M. le Président rappelle que le fonds de concours permet des versements entre la communauté de communes et les communes membres selon l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A la demande des communes membres, Grand Orb établit un règlement permettant à la Communauté de communes d'assurer la recherche de financement et la maîtrise d'ouvrage des travaux de projets communaux sur les études et les opérations d'investissement uniquement.

Il est proposé de fixer un règlement permettant la participation financière des communes à l'autofinancement communautaire (fonds de concours).

Les projets proposés par les communes devront obligatoirement concerner une des actions prioritaires définies dans l'axe 1 du Projet de Territoire soit le « Développement Economique » et le « Tourisme ».

L'objectif est d'accompagner des projets communaux. Chaque attribution fera l'objet de délibérations concordantes entre la communauté de communes et la commune bénéficiaire.

Le montant du fonds de concours est fixé à 50 % de l'autofinancement après déduction des financements obtenus. L'opération ne pourra débuter que si elle obtient 70 % de financement des autres partenaires financiers.

Le règlement prévoit la possibilité pour les communes qui le souhaitent de neutraliser le fond de concours versé par Grand Orb aux communes

Une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée sera établie entre la Commune et la Communauté de communes permettant la réalisation de l'étude ou des travaux

M. le Président propose de reconduire la commission d'attribution du fonds de concours composée des 4 élus suivants :

- M. Yvan CASSILI, Président de la commission
- M. Aurélien MANENC,
- M. Alain BOZON
- M. Louis ALIX

Il est proposé :

- D'approuver le règlement du Fonds de concours aux communes
- De créer la commission d'attribution du fonds de concours et de désigner ses représentants

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à la majorité des suffrages exprimés** :

- APPROUVE le règlement du Fonds de concours aux communes
- APPROUVE la création de la commission d'attribution du fonds de concours et désigne ses représentants :
  - o M. Yvan CASSILI, Président de la commission
  - o M. Aurélien MANENC,
  - o M. Alain BOZON
  - o M. Louis ALIX

**Vote POUR : 42**

**Vote CONTRE : 2 (Bernard CAMOLETTI, Fabien SOULAGE)**

**Abstention(s) : 0**

## **Projets communaux :**

### **Règlement de participation des communes à l'autofinancement**

#### **Communautaires (fonds de concours)**

Conformément au V de l'article L5214-16 du CGCT, « des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés... ».

#### **Article 1 : Objet**

A la demande des communes membres, Grand Orb établit un règlement permettant à la communauté de communes d'assurer la recherche de financement et la maîtrise d'ouvrage des travaux de projets communaux (études et investissement uniquement).

Le règlement fixe la participation financière des communes à l'autofinancement communautaires (fonds de concours).

Ces fonds de concours peuvent être versés par une ou plusieurs communes à l'EPCI dont elles sont membres et sans lien obligatoire avec une compétence exercée par l'EPCI.

#### **Article 2 : Conditions d'attribution**

Les projets doivent se situer sur une propriété communale devront obligatoirement concerner une des actions prioritaires définies dans l'axe 1 « développement économique et tourisme » du projet de territoire.

Les projets proposés par les communes seront soumis à l'avis de la commission formée de quatre délégués communautaires.

Après avis de la commission, les projets seront étudiés dans le cadre de l'instruction budgétaire et proposés pour avis aux membres du Bureau.

L'attribution du fonds de concours fera l'objet de délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

### **Article 3 : Montant**

Le montant de la participation versée par la commune à la communauté de communes sera défini en % sur l'autofinancement après déduction des financements obtenus.

Une opération de travaux ne pourra pas débiter si elle n'obtient pas au minimum 70 % de financement des autres partenaires financiers.

### **Article 4 : Dossier de financement**

Le montant demandé par la communauté de communes pour chaque dossier ne doit pas dépasser 50% du montant en € HT restant à la charge de la communauté de communes : « ...*Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours...* ».

Le règlement fixe le montant du fonds de concours à maximum 50 % de l'autofinancement après déduction des financements obtenus.

### **Article 5 : Autorisation**

Le règlement prévoit la possibilité pour les communes qui le souhaitent de neutraliser le fonds de concours versé par Grand Orb aux communes soit 31 250 € sur un projet communal demandé en maîtrise d'ouvrage communautaire.

### **Article 6 : Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée**

Une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée sera établie entre la commune et la communauté de communes permettant la réalisation d'études ou de travaux. A la fin des travaux, la commune sera propriétaire de l'ouvrage et prendra à sa charge les coûts d'entretien.

**Question n° 7****Objet :     Projet Mine Simon**

La commune de Graissessac sollicite la Communauté de communes Grand Orb pour la maîtrise d'ouvrage du projet relatif à l'étude de diagnostic et de mise en sécurité de la mine Simon. En effet, ce site minier, propriété communale depuis 2012, représente un des derniers témoignages de l'activité minière de l'ancien bassin minier de Graissessac et son intérêt patrimonial s'inscrit dans le projet de territoire de Grand Orb.

L'étude de mise en sécurité de la mine Simon est estimée à 12 380 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- 30 % Conseil Départemental
- 50 % Europe Leader

Ce projet situé sur une propriété communale s'inscrit dans le cadre du nouveau règlement de participation des communes à l'autofinancement des projets intercommunaux. Le montant du fonds de concours est fixé à 50 % de l'autofinancement après déduction des financements obtenus. L'opération ne pourra débuter que si elle obtient 70 % de financement des autres partenaires financiers.

Il est proposé :

- d'approuver le projet d'étude de diagnostic et de mise en sécurité de la mine Simon à Graissessac
- d'approuver le plan de financement proposé et d'autoriser le Président à déposer les demandes de subvention
- d'autoriser le Président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Graissessac pour la réalisation de l'étude

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- APPROUVE le projet d'étude de diagnostic et de mise en sécurité de la mine Simon à Graissessac
- APPROUVE le plan de financement proposé et d'autoriser le Président à déposer les demandes de subvention
- AUTORISE le Président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Graissessac pour la réalisation de l'étude

**Vote POUR : 44**

**Vote CONTRE : 0**

**Abstention(s) : 0**

**Question n° 8****Objet : Convention culturelle – Demande de subvention**

Le Conseil départemental de l'Hérault apporte un soutien financier aux actions culturelles des Communauté de communes dans le cadre de Conventions culturelles de territoire. La Communauté de communes Grand Orb, est signataire de ce type de convention chaque année depuis sa création et souhaite son renouvellement pour l'année 2017.

Le Président demande au Conseil communautaire de l'autoriser à déposer une demande de renouvellement de la convention culturelle de territoire pour 2017 sollicitant le Conseil départemental de l'Hérault à hauteur de 25 000 €.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** le Président à déposer une demande de renouvellement de la convention culturelle de territoire pour 2017 sollicitant le Conseil départemental de l'Hérault à hauteur de 25 000 €

**Vote POUR : 44**  
**Vote CONTRE : 0**  
**Abstention(s) : 0**

## Question n° 9

**Objet : Subvention aux évènements associatifs 2017**

Conformément à la délibération ci-avant, la Communauté de communes Grand Orb a récemment été saisie de diverses demandes de subventions pour permettre la réalisation, sur 2016, de manifestations qui présentent un « intérêt communautaire ».

Après instruction de ces demandes en commission, il est proposé au Conseil communautaire d'accorder les subventions, selon les modalités et sous les conditions suivantes :

Evènement / association	Nature de l'évènement	Montant de la subvention en €
Grandir Ensemble	Subvention exceptionnelle pour l'ensemble des actions menées	1 000 €
Hauts Cantons Passions	4ème salon chasse, pêche, activités de pleine nature, environnement le 1 et 2 juillet 2017	3 000 €
Tennis Club Bédarieux Haute Vallée de l'Orb	Tournoi jeunes « Lorbaléro » Vacance d'hiver du 4 au 11 février 2017	200€
Bédarieux Course Nature	6ème Trail des Caminols le 28 mai 2017	700€
U.S.B.P.O.G	10ème Tournoi International Féminin Pradel-bayonas le 24 et 25 juin 2017	2 000 €
Pétanque Grand Orb	National de pétanque « Grand Orb » le 8 et 9 août 2017	1 500 €
4X Combes	Coupe Régionale de descente le 22 et 23 avril 2017	800€
Comité départemental sport adapté de l'hérault	Journée sport adapté à Lamalou les Bains le 19 juin 2016	500€
Total des Subventions		9 700 €

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- APPROUVE les subventions aux événements associatifs énoncées ci-dessus

**Vote POUR : 44**

**Vote CONTRE : 0**

**Abstention(s) : 0**